FEUILLETON.

LA BONNE AVENTURE.

ROMAN PAR EUGENE SUE.

V.

Un magasin de mercerie, ganterie et parfumerie, sous le nom du GAGNE PETIT, établi depuis nombre d'années dans la rue du Bac, était, à l'époque de ce récit, exploité par Joseph Fauveau et sa femme, successeurs de DUCORMIER, ainsi que l'enseigne de la boutique l'apprenait au public.

A peu près à la même heure où la veuve du colonel Duval avait avec sa fille l'entretien que nous avons rapporté, les scènes suivantes se passaient dans le magasin du Gagne petit.

Mme Fauveau, la parfumeuse, jeune femme de vingt-deux ans, était assise à son comptoir. Il serait difficile de s'imaginer une brune plus piquante et plus avenante, des cheveux plus noirs et plus lustrés, des yeux plus brillans et plus éveillés, des joues plus rondes et plus roses, une taille plus fine et plus voluptueusement cambrée.

Maria Fauveau savait qu'elle était jolie, délicieusement jolie, et que, depuis la rue du Bac jusqu'au fin fond de la rue Grenelle, on connaissait sa réputation, mais de bonne réputation, la charmante parfumeuse, car chacun pouvait venir, sous prétexte d'acquisition de gants, bretelles, savons ou essences, admirer cette beauté fine et piquante, mais chacun s'en retournait avec son admiration. Jamais la médisance n'avait effleuré la renommée de Maria Fauveau; avenante et souriante, toujours de bonne et gentille humeur, elle désespérait les galans en accueillant leurs déclarations avec une gaîté moqueuse et d'autant plus redoutable que ces galans éconduits, la jolie parfumeuse riait de tout son cœur avec son mari qu'elle adorait; et elle avait grand'raison, car c'était la bonté, la franchise personnifiées, que Joseph Fauveau, beau et grand garçon d'ailleurs d'une physionomie ouverte et sympathique.

Disons enfin que Maria, douée de beaucoup de naturel, n'avait reçu qu'une éducation fort négligée, ayant toujours vécu dans un milieu de petite bourgeoisie, honnête et laborieuse, mais très vulgaire. La jeune femme ne possédait donc pas cette réserve de paroles, cette distinction de manières que d'autres enseignemens et un autre entourage lui eussent nécessairement donnés; aussi montrait-elle souvent la verve joyeuse et sans façon d'une grisette raffinée par quelque éducation.

Mme Fauveau se trouvait donc ce jour-là à son comptoir, tantôt s'occupant des écritures de son commerce, tantôt servant sa nombreuse clientèle.

La dernière pratique qui venait d'entrer dans la boutique était un homme de cinquante ans environ, mis avec une certaine recherche, ayant les cheveux gris, une physionomie rusée, l'œil fin, pénétrant et des manières fort convenables.

—Que désire monsieur?—demanda Maria Fauveau en s'interrompant d'écrire.—Un pain de savon, madame.

—A la rose ou aux amandes, monsieur?—Comme il vous plaira, madame.

—Dame, monsieur, c'est vous qui vous servirez de ce savon: le choix vous regarde.

—Choisi par vous, madame, il me semblera meilleur.

—Ah! monsieur, c'est trop galant,—répondit en souriant la jolie parfumeuse.—Alors, prenez ce savon aux amandes amères; il est de plus de durée que l'autre.

—En ce cas, madame, donnez-moi l'autre, afin que j'aie plus tôt l'occasion de revenir ici.

—Usez-le donc bien vite, monsieur, et revenez le plus souvent possible,—reprit gaîment Mme Fauveau, Dieu merci! les savons ne nous manquent pas. Voici le petit paquet, monsieur. C'est quinze sous.

L'homme aux cheveux gris tira de sa poche un portefeuille, le posa sur le comptoir, l'ouvrit, en tira un nombre assez considérable de billets de banque qu'il se mit à feuilleter avec affectation, et se dit comme en se parlant à soi-même:

—Je crois avoir là un billet de 500 francs, mais non, non, ce ne sont que des billets de mille francs.

—Comment, monsieur, changer un billet de mille francs pour payer un pain de savon de quinze sous?—dit Mme Fauveau,—nous n'y sommes pas! D'abord je n'aurais pas de quoi vous rendre, et puis nous faisons toujours crédit aux pratiques.... respectables.

Cette épithète de respectable adressée au galantin suranné fut accompagnée d'un malin sourire de Maria.

—Mais j'y songe,—reprit l'homme aux cheveux gris, qui d'un regard sournois tâchait de deviner sur la physionomie de la jeune femme si elle était éblouie de la somme assez considérable qu'il venait de lui montrer,—mais j'y songe, j'ai de l'or.

Et il tira de sa poche une longue bourse de soie verte, gonflée d'environ deux cents louis, dont une grande partie, par une maladresse calculée, tombèrent avec un attrayant tintement sur le portefeuille laissé sur le comptoir. L'homme aux cheveux gris, observant toujours sournoisement Maria Fauveau, fit de nouveau bruire l'or en le remettant dans sa bourse, moins un louis, qu'il poussa du bout du doigt en disant:

—Ayez l'obligeance, madame, de me rendre.

La jolie parfumeuse, contraignant assez difficilement son envie de rire, causée par l'affectation de cet homme à faire montre de ses billets et de son or, lui rendit néanmoins la monnaie de son louis avec un sérieux parfait.

L'homme aux cheveux gris, au lieu de prendre cette monnaie, parut se raviser et reprit de l'air du monde le plus naturel:

—Madame, voulez-vous être assez bonne pour me rendre un service?—Certainement, monsieur; lequel?

—Je vais de ce pas au Musée; il y a souvent dans la foule des amateurs curieux de tâter ce que les autres ont dans leurs poches; veuillez me garder ces billets et cet or avec mon pain de savon; je reprendrai le tout en passant dans une heure.

Quoique la proposition fût assez étrange, car le Musée n'était pas encore ouvert (circonstance ignorée d'ailleurs par Maria), celle-ci, d'abord assez surprise, mais ne supposant aucune arrière-pensée à cet homme *respectable*, répondit ingénuement:

—Je ne vois pas d'inconvénient à faire ce que vous me demandez, monsieur, et puisque vous le désirez, je garderai cet argent pendant une heure. Vous savez combien il y a dans la bourse et dans le portefeuil, n'est-ce pas?

—Oui, madame, il y a quatorze mille francs en billets et deux cents louis en or.

—Total, dix-huit mille francs, que je vais mettre dans le tiroir de ma caisse, en attendant votre retour, monsieur.

Et la jeune femme mit en effet l'or et les billets dans son comptoir, ainsi que le pain de savon.

—Mille et mille remercîmens, madame,—dit l'homme aux cheveux gris en saluant avec une extrême politesse et se dirigeant vers la porte.

—A votre service, monsieur,—répondit Maria en se remettant à son livre de comptes.

L'homme aux cheveux gris avait à demi ouvert la porte pour sortir, lorsqu'il la referma comme par réflexion, et revenant se placer devant le comptoir, auprès duquel il s'assit sur une chaise vacante, il dit:

—Madame.... un mot s'il vous plaît?

—Tiens!—reprit Maria en le regardant avec étonnement,—vous n'allez donc plus au Musée maintenant, monsieur.

—Si fait, madame, j'y vais aller tout à l'heure, mais avant.... je désire seulement vous adresser une question.

—Voyons, la question, monsieur?

—Vous souvenez-vous, madame, il y a de cela six semaines environ, vous souvenez-vous d'avoir vendu une paire de gants à un monsieur d'une tournure encore très jeune et très élégante, quoiqu'il soit d'un âge.... mur!

—Une paire de gants? il y a six semaines?—dit Maria assez étonnée, tout en cherchant à se rappeler ses particularités.—Ma foi, non, monsieur, je ne m'en souviens pas; mais est-ce que ce monsieur n'en a pas été content, de ses gants?

—Il en a été si content, madame, que le lendemain il est revenu en acheter une autre paire.

—A la bonne heure! voilà une [illegible] pratique! mais je ne me rappelle pas du tout ce monsieur-là.

—Voyons, cherchez bien, ma chère madame: [illegible]

—Eh bien alors, si ce n'est pas son chemin, pourquoi ce brave monsieur passe-t-il par la rue du Bac?

—Pour s'arrêter devant votre magasin, ma chère madame Fauveau, pour avoir le bonheur de vous contempler un instant; allons, franchement, vous avez dû le remarquer.

—Ah! bien oui! j'ai bien autre chose à faire que de regarder les passans!

—Le prince n'en est alors que plus malheureux, ma chère madame Fauveau, car il espérait être connu de vous.... de vue du moins.

—Et à quoi ça lui aurait-il servi, à ce monsieur, que je l'eusse connu de vue?

L'homme aux cheveux gris reprit à demi-voix et d'un ton mystérieux et insinuant:

—Si le prince avait eu le bonheur d'être remarqué par vous, ma chère madame Fauveau, vous trouveriez moins bizarre peut-être la proposition.... que j'ai à vous adresser.... de sa part.... car, à vrai dire, à vous parler franchement, vous n'êtes pas faite pour tenir un magasin.

—Moi, monsieur? je voudrais savoir un peu ce qui me manque pour ça, par exemple!

—Au contraire, ma chère madame Fauveau, vous avez trop....

—Comment! j'ai trop!

—Eh! oui, vous avez trop d'attraits, trop de beauté, trop de grâces pour les enterrer dans une misérable boutique. Allons donc! madame, cela fait pitié! Votre véritable place.... savez-vous où elle est? Dans un charmant petit hôtel, avec voiture, loges aux spectacles, diamans, toilettes de duchesse; avec tout ce qui est digne enfin d'une charmante femme comme vous! Or, ma chère madame Fauveau, cette vie délicieuse, vous l'aurez quand vous le voudrez.—Ah bah!...

—Quand vous voudrez! pour cela, vous n'aurez qu'un mot à dire.

—Vraiment, monsieur? il serait possible!

—Encore une fois, cela dépend de vous, un oui ou un non à dire.

—Un oui, ou un non? pas davantage?—dit Maria en faisant une petite mine étonnée, la plus gentille du monde.—Mais écoutez donc, monsieur, savez-vous au moins que ça mérite réflexion, ce que vous me dites là!—Je crois bien!

—Ah ça! ce que vous me promettez-là, mon digne monsieur, c'est sûr? *c'est pour de bon?*

—Vous aurez, ma chère madame Fauveau, toutes les garanties désirables.

—A la bonne heure! car, voyez-vous, ça ne serait pas gentil de se moquer du pauvre monde. Ainsi, en disant oui, il est bien entendu qu'il dépend de moi d'avoir un hôtel, un équipage, des diamans, des loges aux spectacles, des toilettes de duchesse.... et quoi encore?.... Je ne me rappelle plus.

—Vous aurez naturellement votre maison montée et meublée: linge, argenterie, etc., etc.; mille écus par mois pour votre dépense, et vingt-cinq mille fr. pour votre trousseau.

—Mais savez-vous que c'est superbe, cela, mon respectable monsieur! Jugez donc, mon mari et moi qui n'avons pour logement que deux petites pièces à l'entresol; qui ne prenons un fiacre que dans les grands jours, et qui allons au plus une fois par mois au spectacle et à la galerie!

—C'est indécent, ma pauvre madame Fauveau! une ravissante femme comme vous, à la galerie!

—Oui, monsieur, et à la seconde galerie encore!

—A la seconde galerie! [illegible]

[illegible]

—Le fait est que j'aime mieux faire de la [illegible] mon triomphe [illegible] mon vénérable monsieur, puisque j'aurai [illegible] j'espère bien qu'il [illegible] faire les omelettes au jambon!—Pardieu!

—Je vous demande cela, voyez-vous, parce que Joseph les adore.

—Qui, Joseph?—demanda l'homme aux cheveux gris assez ébahi, quel Joseph?—Pardi, le mien! le Joseph [illegible]

—Le Joseph.... mari?—Eh! mon mari, donc!

—Votre mari, madame? comment! votre mari?—Eh bien! oui.

—C'est sérieusement que vous me dites cela?

—Ah ça! entendons-nous. Vous me demandez [illegible] —Mais non, mais non, je vous demande si vous [illegible] que.... votre mari consentirait à partager l'existence [illegible] vous offrir?

—Comment! s'il consentira à avoir hôtel, équipage, cuisinier, femme de chambre, argenterie, etc., etc., car il y a beaucoup d'etcætera dans vos promesses.... Il faudrait qu'il fût joliment difficile, mon Joseph chéri, pour refuser ces belles offres.

—Après tout,—se dit l'homme aux cheveux gris avec un sourire dédaigneux et sardonique,—ça s'est vu des maris comme ça. Puis il reprit tout haut:—Pourtant, ma chère madame Fauveau, un mari, ce serait toujours un peu gênant, malgré toute la complaisance que pourrait avoir cet excellent M. Fauveau. Vous m'entendez bien, ma chère madame Fauveau, car vous avez de l'esprit comme un lutin. Or, à propos de la gêne qu'apporte toujours un mari, fût-il de la meilleure volonté du monde, le prince avait songé à une excellente combinaison: comme il a un grand crédit chez les ministres, il s'est précautionné d'une place de commis à cheval dans les droits réunis.... à *Tarbes*.

—A Tarbes, mon vénérable monsieur?

—Oui, à Tarbes, Hautes-Pyrénées, à deux cents lieues d'ici. Il serait censé que le titulaire de la place en question reprendrait, en échange, votre magasin. Tout serait à ce sujet parfaitement arrangé; on trouverait moyen d'amener le brave Fauveau à accepter. Le prince vous expliquera d'ailleurs tout cela lui-même, ce soir, si vous y consentez, au bal de l'Opéra.

—Moi au bal de l'Opéra! dit gaîment la jeune femme, ah voilà bien d'une autre, à présent.

—Ecoutez-moi attentivement, ma chère madame Fauveau; votre mari est de garde aujourd'hui?

—Comment!—dit Maria, très surprise et presque inquiète de voir cet homme si bien renseigné,—vous savez?....

—Nous savons tout. Votre mari ne reviendra donc ici que demain matin; vous avez à vous la nuit tout entière; vous demeurez seule à l'entresol, ici au-dessus; votre bonne couche au cinquième étage.

—Ah! vous savez aussi que ma bonne....

—Nous savons tout. Nous avons donc la nuit à nous. Or, à une heure du matin, rien ne vous sera plus facile que de descendre dans votre boutique; je serai à [illegible] avec un fiacre et un domino tout préparé; [illegible]

[illegible]

—Ah! dit Maria en interrompant l'homme aux cheveux gris,—il y a vingt-cinq ans, mon bien digne monsieur.... de.... Je vous en fais mon compliment.

Quoique assez surpris de l'expression des traits de la jeune femme en lui adressant cette dernière parole, l'homme aux cheveux gris continua:

—Allons, ma chère madame Fauveau, c'est entendu n'est-ce pas? A une heure du matin, je serai à la porte de votre magasin avec un fiacre et un domino. Vous voyez quelle réserve y met le prince; il aurait pu vous demander une entrevue dans sa petite maison, car il en a une délicieuse, comme les grands seigneurs d'autrefois. Vous la verrez. Mais pour vous rassurer, il a préféré choisir un terrain neutre, l'Opéra, où vous pourrez convenir de tout avec lui. Quant aux dix-huit mille francs que vous avez là, vous les garderez: ce sera une des garanties qui vous prouveront, je l'espère, que vous devez avoir toute confiance dans les promesses que je vous fais au nom du prince.

Après avoir silencieusement écouté *l'ami du prince*, Maria prit dans son tiroir l'or et les billets de banque, les déposa sur le comptoir et dit avec un froid dédain, en regardant l'homme aux cheveux gris bien en face:

—Tenez, mon respectable et très honorable monsieur, quoique vous fassiez un bien ignoble métier pour votre âge, je ne voudrais pas, à cause de votre âge même, voir mon Joseph chéri vous appliquer la meilleure, la plus solide, la plus belle *raclée* que vous ayez probablement reçue depuis vingt-cinq ans que vous avez *l'honneur* d'être le *courtier* de votre prince dans les honnêtes marchés dont vous vous chargez pour lui.

Stupéfait de ce brusque retour, l'homme aux cheveux gris se leva brusquement et s'écria:—Mais, madame....

—C'est comme je vous le dis là, mon digne et obligeant monsieur. Si mon mari rentrait, je trouverais très drôle de lui raconter la chose en votre présence. Alors, vous concevez de quelle indigne *raclée* il vous gratifierait; car le Joseph chéri à sa petite femme est fort comme un Turc, et il vous l'apprendrait, si vous ne le saviez pas, vous qui *savez tout*. Il est de garde, c'est vrai, mais il doit venir dîner au magasin. Voici trois heures et demie, il ne peut maintenant beaucoup tarder. Voyez si vous voulez l'attendre, mon vénérable monsieur.

—Croyez-moi, ma chère madame Fauveau,—reprit imperturbablement l'homme aux cheveux gris,—ne cédez pas à un premier mouvement; vous le regretteriez. Suivez mon conseil, réfléchissez, et en attendant, gardez toujours cet argent; vous me le rendrez plus tard. Au revoir. En tous cas, je serai cette nuit à une heure à la porte de votre boutique.

Et l'ami du prince se leva.

Monsieur,—dit vivement Maria,—du moins remportez cet argent!

—Bon! il sera toujours temps de me le rendre.

Et l'homme aux cheveux gris mit la main au bouton de la porte.

—Monsieur,—dit vivement la jeune femme avec inquiétude, car pour rien au monde elle n'aurait voulu conserver ce honteux dépôt,—eh bien! écoutez-moi!

—Que désirez-vous, chère madame Fauveau?

—Puisque vous voulez absolument que je garde cet argent, j'y consens. Seulement, faites-moi le plaisir d'envelopper vous-même la bourse et le portefeuille dans ce papier, et de cacheter le tout avec de la cire.

—Mais,—dit l'homme aux cheveux gris [illegible], pourquoi faire, cela?

—Comment!—reprit Maria avec un [illegible]—voilà déjà votre [illegible] Et vous [illegible]

—[illegible]—pensa l'ami du prince: elle se ravise.

Et ne voyant aucun motif de refuser ce qu'on lui demandait, il enveloppa l'or et les billets pendant que la jeune femme, [illegible], tirait un cordon de sonnette placé derrière la porte du comptoir et qui communiquait à l'entresol.

Au moment où l'ami du prince terminait de nouer le paquet, une jeune personne entra.

—Louise,—lui dit Maria,—vous savez bien où est l'église des Missions Etrangères?—Oui, madame, ici tout près.

—Tenez, prenez ce paquet. Et elle le retira des mains de l'homme aux cheveux gris, qui d'abord la regarda faire avec ébahissement.

—Vous savez qu'auprès de la porte, il y a un tronc pour les pauvres?

—Oui, madame.

—Eh bien! Louise, vous y mettrez ce paquet. Ce sont quelques petites charités que ce digne monsieur veut donner aux pauvres du quartier et....

—Diable! un instant,—dit vivement l'homme aux cheveux gris, en reprenant le paquet des mains de la servante,—on n'est point charitable à ce point!...

—Alors, mon digne monsieur,—reprit Maria en souriant,—faites vos commissions vous-même, cela vaudra mieux.

Deux pratiques, entrées pour quelques emplettes, forcèrent l'homme aux cheveux gris de déguerpir en emportant son argent, ce qu'il fit non sans dire tout bas à Maria:

—Vous réfléchirez; à une heure du matin je serai à votre porte.

—Monsieur, monsieur,—dit gaîment et tout haut la jeune femme, tout en servant ses pratiques,—votre pain de savon que vous oubliez; si vous avez besoin d'autre chose, brosses à dents, blaireaux pour la barbe, parfumerie, pensez à nous, s'il vous plaît, monsieur; nous serons toujours bien contens, moi et mon mari, de vous servir en conscience et de notre mieux.

L'ami du prince sortit, assez désappointé, mais non rebuté. Il est des gens complètement aveugles et obtus à l'endroit du désintéressement et de l'honneur. Les acheteurs servis par la jeune femme la laissèrent bientôt seule; elle reprit son livre de comptes et se dit tout en écrivant:

—Voyons! faut-il raconter cela à Joseph, quand il va venir, et en rire avec lui comme de tant d'autres bêtes de déclarations? j'en ai bien envie. D'un autre côté, il y a là une somme d'argent qui est [illegible] pourrait se chagriner en songeant [illegible] qu'on a osé me faire cette offre. Que décider? Ma foi, demain je dirai tout à ma mère; c'est une fameuse tête; elle me conseillera pour le mieux, au sujet de ce que je dois ou non dire à Joseph.

Puis, la jeune femme se remettant à son livre de commerce, se mit à fredonner gaîment, tout en écrivant les paroles suivantes, sur un air et un rhythme impossibles, bien entendu:

—*Ce n'est pas le tout d'aimer son Joseph chéri, la, là, la! tra, deri, dera!*
D'avoir confiance en lui, de ne lui rien cacher, tra, deri, dera!
Il faut encore prendre garde de le chagriner, la, la! deri, dera!
Même par bonne intention, deri, dera!

A ce moment une voix sonore et joyeuse qui de son côté fredonnait aussi un tra, deri, dera! se fit entendre derrière les carreaux de la porte du magasin. Elle s'ouvrit du dehors, et M. Joseph Fauveau, grand et beau garçon de cinq pieds sept pouces, entra vêtu de son uniforme de garde national, rehaussé de buffleteries d'une irréprochable blancheur. Faisant alors le salut militaire, en portant le revers de sa main à son formidable ourson, moins noir que ses épais favoris, il s'arrêta au seuil de sa boutique, en disant:—Salut et honneur à ma jolie petite femme!

(*A continuer.*)

EUGÈNE SUE.

GALERIE DES BEAUX ARTS, DE L'UNION.
No 13, RUE ST-CHARLES, AU PREMIER.
Exhibition de Peintures de choix, anciennes et modernes.
☞ PRIX D'ENTRÉE—25 cents; billets de familles pour la saison $2.
CETTE collection de peintures comprend non-seulement des ouvrages d'art récemment reçus d'Europe, provenant d'artistes distingués, mais aussi des objets choisis dans les diverses collections particulières de cette ville; lesquels ont été obligeamment offerts par de nombreux amateurs afin d'encourager le goût des beaux arts.
Chaque mois une grande partie des tableaux de l'exhibition seront remplacés par d'autres. Quelques-uns de ces tableaux sont à vendre et l'on peut en connaître le prix en s'adressant à la personne qui en a charge.
L'exhibition sera ouverte de 10 à 3 heures durant le jour, et les soirées de beau temps de 7 à 10 heures. 19 nov—4m1f2

Académie de Danse et de Politesse Sociale.
Rue Bourbon, No 99, entre Saint-Louis et Conti.
MONSIEUR DEVOTI informe respectueusement les familles et les chefs d'institutions, ainsi que les dames et messieurs de la Nile-Orléans, que son école est ouverte depuis le 4 courant.
M. D. démontre son art dans le style le plus parfait et le plus artistique, en suivant les méthodes des académies de France et d'Italie. En un mot il enseigne la politesse sociale, l'élégance, l'aisance dans le port, etc., d'après l'étiquette suivie dans les sociétés les plus haut placées et les plus fashionables.
Toutes les danses, telles que pas nouveaux, quadrilles polka écossaise, mazurka, redowa, danses de fantaisie, nationales, etc. Valses, telles que glissades, de Cellarius, espagnoles, à cinq temps, etc.
N. B.—Les parents sont invités à assister aux leçons et à juger par eux-mêmes de la bonté et brièveté de la méthode suivie par M. D.
Des cours ont lieu comme suit: pour les demoiselles et les jeunes garçons, le mercredi à 4 heures, P. M. et les samedis, à midi.
Pour les jeunes gens, les mêmes jours à 6 heures du soir.
Prix. Classes, deux leçons par semaine, par mois, $6.
Les leçons particulières, dans les institutions ou à résidence des familles, [illegible] prix.
S'adresser à l'Académie ou à la poste.
M. D. donne deux leçons par semaine au Jenny Lind's Hall, à Lafayette. 13 dec

Ecole de Danse.
No. 15 rue Union, entre Carondelet et St-Charles.
MADEMOISELLE JULIE VINCENT annonce aux dames et messieurs de cette ville, qu'elle vient d'ouvrir son ACADEMIE DE DANSE dans la salle rue Union No. 15. Toutes les danses les plus nouvelles pour cet hyver seront enseignées. Mlle Vincent donnera toutes les deux semaines un BAL D'ENFANTS, et toutes les deux autres semaines un bal pour les élèves de la première classe.
PRIX—Pour 12 leçons données à l'école, $6; en classe privée de 4 élèves ou plus, $5 chaque; pour 10 leçons. Pour une ou deux personnes $1 par leçon.
On peut voir Mlle Vincent à toute heure à son Académie de Danse, le lundi, mercredi et samedi, à 4 heures pour les demoiselles et à 8 heures pour les messieurs. L'école commencera le 11 novembre. 26 oct—4m

Salle du Globe.
Encoignure des rues St-Pierre et St-Claude, Près du Vieux Bassin.
LE public est prévenu que l'ouverture de cette SALLE aura lieu le samedi 19 octobre, et qu'il y aura BAL MASQUE, dansé de ce jour, jusqu'à la fin de la saison des amusements.
Les jours de bal seront annoncés comme précédemment, par des affiches posées aux encoignures et aux lieux publics.
Il y aura un bel orchestre dirigé par un chef réputé, et les valses, les polkas et les contredanses les plus modernes seront exécutées.
Près de la salle de bal se trouvera un SALON où l'on servira toute espèce de liqueurs et de rafraîchissements. Egalement, un RESTAURANT sous la direction d'un excellent maître cuisinier.
Cinq officiers de police désignés par le Recorder, maintiendront le bon ordre pendant le bal.
Les port d'armes seront strictement défendus.
S. VIOSCA, Propriétaire.
A. WHITLOCK, Directeur. 14 ☞

ECOLE DE DANSE.
Mr. P. CLISSEY a l'honneur d'annoncer qu'il rouvrira ses classes de danse lundi, 4 novembre, au No 6, rue Carondelet, entre les rues du Canal et de la Commune. Les élèves y apprendront les danses les plus en vogue, telles que
Quadrilles français, Polka et Mazurka,
Valse à deux temps, Valse, Polka allemande
Valse à trois temps, La Redowa,
Polka de salon, Polka écossaise.
Mr. Clissey se charge d'enseigner ces danses divisées en un cours de quinze leçons.
☞ Classes particulières pour dames et messieurs chaque jour, de neuf à deux heures.
☞ Classes d'enfans, mardi et jeudi, de trois heures jusqu'au soir.
☞ Classes pour messieurs, chaque jour, de sept heures du soir jusqu'à dix heures du soir. 4 nov—6m

Changement de domicile.
J. FAIVRE,
Vient d'ouvrir son nouveau magasin, **Rue Royale, 56,** *entre Bienville et Douane,*
Où les amateurs de *bons pianos*, trouveront des *Pianos Picolos*, cordes *demi-obliques*, système en fer complet, déjà si avantageusement apprécié, qu'il vient de recevoir par les navires *Brunswick, Magnolia et Charlemagne.*
Il appelle l'attention des vrais amateurs, sur les *pianos orgue à deux claviers*, nouvelle invention, s'adaptant indifféremment à toute espèce de pianos.
Il fait remarquer que, comme il a toujours un vif désir d'être agréable à ses clients, il est le premier (quoique d'autres puissent en avoir par la suite) qui ait importé un *nouveau mécanisme* qu'on peut aller visiter dès à présent, pouvant s'adapter à tous pianos ou orgues, et à l'aide duquel on exécute tout morceau de musique, sans avoir aucune notion musicale.
Il a toujours des *Pianos Picolos et à queue*, d'Erard et de Pleyel, qu'il vendra à BAS PRIX, pour s'en défaire. 4 nov—☞

WHITE HALL.
Rue St Louis, No 44.
Ouverture d'un grand Salon et Restaurant POUR LES DAMES.
LES soussignés encouragés par l'immense patronage qu'a obtenu leur établissement de WHITE HALL, ont voulu y répondre par des embellissements considérables. Samedi, 16 novembre, à 7 heures du soir, ils feront dans la même maison, l'ouverture d'un nouveau Salon Restaurant, situé au premier.
Ils ont fait décorer ce nouveau Salon par les artistes les plus distingués de la ville, le luxe y est uni au confortable. On y trouvera toutes les primeurs des différentes saisons et des vins de premier choix.
Les soussignés invitent le public à prendre part samedi soir, au grand lunch, par lequel ils ouvriront leur salon.
13nov—a S. VIOSCA & Co.

WHITE HALL, Rue St-Louis, No 44.
LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public qu'à partir de samedi 16 novembre, un grand lunch sera servi tous les jours dans leur café restaurant, au rez-de-chaussée. Le lunch commencera à 10 heures et demie et finira à midi et demi. 13 nov—a S. VIOSCA & CO.

A VENDRE à bord du navire Pyramide, venant du Havre
20 meules Fromage Gruyère Suisse, de première qualité.
200 fromages Tête-Maure.
45 fromages pâte-grasse. JEAN FISSE
20 nov

EN débarquement du navire Saratoga, de Bordeaux—80 barriques vin rouge de famille, 30 douzaines vieux, 240 livres lentilles, première qualité, à vendre par JEAN FISSE, 20 nov encoignure Royale et St-Pierre

EN débarquement du navire Oscar, de Bordeaux:
400 barriques vin rouge Queyries;
30 do do St Estèphe;
6 do do Margaux;
50 demi do vin blanc Haut Sauterne;
50 quarts de pipes cognac, de preuve;
30 huitièmes do do 1re do Eyquem;
15 caisses vin rouge St. Estèphe;
35 do do Margaux bouchées à l'émeri;
20 do de 24/2 bout. do do do
4 futailles fil à voile en écheveaux;
4 do do en pelottes de 1re et 2e [illegible] liv.
A vendre par V. & E. MAIGNAN, 7dec 85—87, rue St. Louis

FOIN—En débarquement du navire Oscar, de Bordeaux, 20 balles foin, 1re qualité, à vendre par V. & E. MAIGNAN, 27déc 85—87, rue St Louis.

VIN rouge—100 caisses vin rouge St Julien, Margaux et St Emilion, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 27 déc 30 rue de la Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE—340 caisses, blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 9 déc 30, rue de la Vieille-Levée.

ABSYNTHE—100 caisses, Sauvajot, Bruneton & Co., en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 9 déc 30, rue de la Vieille-Levée.

VIN ROUGE—25 barriques, bonne qualité, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 9 dec 30, rue de la Vieille-Levée.

VIN BLANC—40 barils vin blanc, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 9 déc 30, rue de la Vieille-Levée.

DRAWBACK—30 caisses de 12 bouteilles huile; 50 caisses [illegible] Bruneton & Co. à vendre par NUMA LACOSTE, 10dec—6 147, rue Royale

AMUSEMENTS.
Théâtre d'Orléans.
JEUDI, 9 JANVIER 1851.
La première représentation de *Un Songe* D'UNE NUIT D'ÉTÉ. Opéra en trois actes, d'A. Thomas.
☞ On commencera à 6½ heures.

Théâtre des Variétés.
MERCREDI SOIR, 8 JANVIER 1851.
Le drame de localité NORD ET SUD ou la Nouvelle-Orléans et New-York, dans lequel se déroulera un panorama de 500 pieds de long, dans lequel paraîtra toute la troupe.
Le spectacle commencera par SCENES OF THE LIFE OF AN UNPROTECTED FEMALE.

Bal Anniversaire du 8 Janvier SALLE DU VERANDAH. *Encoignure Orléans et Claiborne.*
LES souscripteurs à ce bal ainsi que les invités sont prévenus qu'il aura lieu mercredi, anniversaire du 8 janvier. 6 janv—3f F. CALONGNE, Secrétaire.

GRAND CONCERT (VOCAL ET INSTRUMENTAL) AU BÉNÉFICE DES ORPHELINS, A L'ARMORY HALL.
Mercredi, 8 janvier 1851.
LE GRAND CONCERT d'amateurs qui devait avoir lieu à la clôture de la foire et pour lequel 50 personnes, hommes et dames, se préparent depuis deux mois sous la direction de M. G. Curto, aura lieu MERCREDI, 8 courant, à 8 heures P. M.
☞ On peut se procurer des billets en s'adressant aux dames ou chez Mayo, Tyler, Parson et Benoit et chez les principaux libraires, et à l'Armory Hall, le soir du concert. 6 janv

CLASSES DE SOLFEGE.
M. ELIE, premier violon du Théâtre d'Orléans, vient d'ouvrir ses classes de solfège. Elles ont lieu les lundi, mercredi et vendredi, de chaque semaine.
De 4 heures à 5½ pour les demoiselles;
De 5½ heures à 6½ pour les garçons.
Le cours est fait d'après la méthode de B. Wilhem. Prix, trois piastres par mois.
4déc—3m No. 351, rue Dauphine

Mme Trautmann, *Modiste en Robes et Chapeaux,* 155, RUE DE CHARTRES, ENCOIGNURE TOULOUSE.
Etoffes pour robes et chapeaux. Articles de modes et de fantaisie. 17 dec—a

Mme LUSSAN PREVIENT ses clientes ainsi que le public, qu'elle a transporté son MAGASIN DE MASQUES, rue ROYALE, No. 102. Elle a toujours en main un bel assortiment de costumes nouveaux pour dames et pour hommes, qu'elle loue pour bals de société, à des prix modérés. Elle se charge de faire les costumes sur commande tant pour enfants que pour grandes personnes. 19 dec

MODES.
EN débarquement du navire Medomack, du Havre:
30 douzaines Chapeaux pour Dames, d'une invention toute nouvelle, et brevetée, à vendre par NOEL & GUIRAUD, 14déc 103, rue Royale.

EN GROS ET EN DETAIL, **aux prix de Paris.**
PARFUMERIE DE PARIS. **L. HUSSY,** Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, à sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 122, entre Conti et St. Louis. 2 dec—1an

PROCLAMATION
Par Joseph Walker, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
ATTENDU que Valsaint Sonnat Dufossat, shérif de la paroisse de Jefferson, et collecteur des taxes de cette dite paroisse, s'est adressé à moi pour la cancellation de l'obligation suivante, à savoir: Une obligation de quarante quatre mille six cent quatre-vingt-dix-neuf piastres, souscrite par lui comme principal, conjointement avec Amelia Delassize, veuve de feu Robert Avart, comme sécurité, en date du 31 décembre 1849;
En conséquence, la présente est pour donner avis à toute personne intéressée d'avoir à présenter par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, à Baton-Rouge dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la publication de la présente proclamation, les raisons pour lesquelles le dit bon ne serait pas annulé.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat dans la ville de Baton Rouge, ce 20ème jour de décembre de l'an de grâce 1850, et la soixante-quinzième de l'Indépendance des Etats Unis. JOSEPH WALKER.
Par le Gouverneur. CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat. 23 déc—30f

PROCLAMATION PAR JOSEPH WALKER, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
ATTENDU que George Y. Bright, ex-encanteur pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi pour faire canceller le bon suivant:
Un bon de dix mille piastres, souscrit par lui, le 10 octobre 1850, comme encanteur de la paroisse et de la ville ci dessus mentionnée, avec George Lynch, comme sécurité.
Je donne, en conséquence, avis aux personnes y intéressées, de déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, à Baton Rouge, dans les quatre-vingt dix jours suivant la date du présent avis, pourquoi le dit bon ne serait pas cancellé et annulé.
Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, ce jour le 14 décembre 1850, soixante-quinzième année de l'Indépendance des Etats-Unis.
Par le Gouverneur. JOSEPH WALKER. CHARLES GAYARRÉ, 17dec—30f Secrétaire d'Etat.

PROCLAMATION.
Bureau de l'Exécutif, Baton-Rouge, 30 novembre 1850.
ATTENDU qu'Alexandre Prieur, membre de la Chambre des Inspecteurs de tabac de la Nouvelle-Orléans et Lafayette, s'est adressé à moi pour faire annuler le bon de cautionnement ci-après:
Un bon de dix mille piastres souscrit par lui-même, le 19 novembre 1849, en sa qualité de membre de la Chambre des Inspecteurs de tabac de la Nouvelle-Orléans et Lafayette, ensemble avec Mme Vve René Lemonnier et Wm A. De Peyster, chacun pour la somme de cinq mille piastres;
En conséquence, la présente est pour donner avis à toute personne intéressée d'avoir à présenter par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, à Baton Rouge, dans les quatre-vingt jours qui suivront la publication de la présente proclamation, les raisons pour lesquelles le dit bon ne serait pas annulé.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, le 30 novembre de l'an de grâce 1850, et la soixante-quinzième de l'Indépendance des Etats-Unis. JOSEPH WALKER.
Par le Gouverneur, CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat. 5 dec—30

PROCLAMATION
Par Joseph Walker, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
ATTENDU que j'ai été instruit d'une manière authentique qu'un meurtre a été commis vers le 1er novembre 1850 par William Foster sur la personne d'un nommé Clément Nicaise;
J'ai jugé à propos de lancer cette proclamation pour inviter les citoyens de cet Etat à aider à l'arrestation du meurtrier, afin qu'il soit traduit devant la justice du pays, et j'offre par les présentes, au nom de l'Etat de la Louisiane, une récompense de deux cents piastres pour l'arrestation et la conviction du sus-dit William Foster.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de Baton-Rouge, ce 28 décembre de l'an de N. S. 1850 et le soixante-quinzième de l'Indépendance des Etats-Unis. JOSEPH WALKER.
Par le Gouverneur: CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat. 31 déc

Essayez des teintures de l'ancien établissement de
J. HERICY,
ATELIERS: Rue Condé 94 et 96.
MAGASINS: Rue Royale 75 et rue du Camp 240
ET VOUS SEREZ CONVAINCUS que, aussi bien qu'aucun de ses confrères, qu'il peut remettre à neuf les soieries à l'aide des machines qu'il a importées de Paris.
Les crêpes de Chine, soit en blanc soit en couleurs fines de toutes nuances; les habillemens d'hommes, les tapis, les rideaux, les cachemires, les blondes et les plumes de toutes couleurs, en passant par ses ateliers, reprennent leur lustre primitif.
Quoique son établissement ne soit pas le seul qui possède les machines à moirer, à damasser et à lustrer toute espèce d'étoffes, J. Héricy prie les personnes qui voudraient les visiter de ne pas confondre sa maison avec celle qui se trouve immédiatement près de la sienne, son travail pouvant soutenir la comparaison avec celui de qui que ce soit. 8oct—3m

MAGASIN DE CIGARES DE LANFRANCO. RUE ST-CHARLES, No. 22. 4sept—1an.

MATCHES.
LES allumettes de L. A. Guillemain, rue du Cirque, No 200, et celles de M. Lesour, de New-York, sont à vendre chez J. B. LANG, No 158, rue de Chartres. 3m

INSTITUT St-LOUIS, **Dirigé par Mme DERON.** *Pensionnat et Externat de Demoiselles.* (Année 1850—51)
Nouvelle-Orléans, rue St-Louis, No. 145, entre Bourgogne et Dauphine.
CETTE Institution fondée depuis près de douze ans, réunit les meilleures conditions, tant sous le rapport matériel, que sous le rapport intellectuel et moral. Mme DERON élève et maîtresse à l'Institut de la Légion d'Honneur, (Maison St Denis), a modelé le plus possible sa pension sur ce grand établissement, en même temps que sur les premières académies du Nord.
L'emplacement de l'Institut St-Louis est un des plus salubres et des plus agréables de la ville. Dortoirs, salles d'études et de classes, cours de récréation, tout le local très spacieux, très aéré, donnant sur plusieurs jardins, est dans une situation si sanitaire que pas une seule élève n'a eu la moindre maladie sérieuse.
L'enseignement donné à la fois en anglais et en français, embrasse toutes les connaissances littéraires et scientifiques d'une éducation vraiment achevée.
L'instruction en anglais est l'objet de soins tout particuliers. Mme DERON veille scrupuleusement à ce que les demoiselles Créoles consacrent plus de temps et plus d'exercices à l'étude de la langue et de la littérature anglaise qu'à toute autre partie.—M. ORTON, professeur d'anglais bien connu à la Nile-Orléans, continue de faire des cours tous les jours de la semaine. Deux maîtresses d'anglais, demeurant dans l'établissement, président aux classes élémentaires, et activent incessamment les progrès des Elèves par un usage continuel de la langue anglaise dans tous les rapports de la vie intérieure.
Quant à l'enseignement en français, outre les leçons d'habiles professeurs et maîtresses, M. et Mme DERON font eux-mêmes des cours dans les différentes branches de l'instruction, et peuvent ainsi, par des efforts personnels, garantir la solidité et la rapidité des progrès de leurs Elèves.
Pour la musique, (piano, harpe et solfège), Mme LAVILLEBEUVRE en a la direction. Cette excellente maîtresse qui, déjà antérieurement, donnait des leçons à l'Institut St-Louis, y est maintenant attachée d'une manière toute spéciale. Ce talent jeune et actif, si justement classé au rang des célèbres artistes de la Louisiane, assure à l'enseignement de la musique, dans la pension de Mme DERON, une supériorité marquée. Pas une maîtresse qui puisse mieux joindre l'exemple au précepte: et c'est là souvent le secret de l'avancement des Elèves. Du reste, un examen de musique ayant lieu chaque mois, est destiné à constater les brillants et rapides progrès des Elèves de Mme Lavillebeuvre.
L'éducation religieuse et morale qui est la base de toute instruction vraiment bonne, a reçu dans l'Institut St Louis des développements qu'elle n'a encore dans aucune autre pension de la ville. Mme DERON dirige elle-même les exercices religieux des Elèves Catholiques, et M. l'abbé Trouvenin les prépare à la 1re Communion et à la Confirmation, en faisant plusieurs instructions chaque semaine dans la chapelle même de l'Institut St Louis. 1eroct

Institution de Mme DESHAYAUX, *Pensionnat et externat de demoiselles,* ANCIENNE MAISON DE MME LEIRIS, Rue Bourgogne, entre Bienville et Douane.
Année 1850-51.
LES directeurs de cette institution viennent, selon l'usage, soumettre leurs titres à la confiance des familles sous le triple rapport de l'*hygiène*, de l'*éducation intellectuelle* et de l'*éducation morale*.
L'établissement possède un beau et vaste local, bâti sur le plan spécial pour un grand Pensionnat. Des jardins étendus et ombragés sont destinés aux récréations des élèves, et l'ensemble du local réunit, en un mot, toutes les conditions de bien-être et de salubrité.
L'instruction est donnée également *en anglais et en français*: elle est variée, complète, et s'étend des premiers éléments jusqu'aux notions développées de la littérature et des sciences.
Le personnel de l'enseignement est en grande partie renouvelé: cinq dames, *arrivant de Paris*, sont chargées de l'enseignement *des classes françaises et du Piano*. Ces dames ont été engagées pour l'établissement d'après le choix scrupuleux et éclairé de *Mme Leiris*, fondatrice de l'institution et résidant à Paris.
L'Anglais occupe de droit la première place dans l'ensemble des études, comme langue dominante du pays: cet enseignement est sous la direction de *Mme E. Desrayaux*, anglaise de naissance et d'éducation. Les cours supérieurs (*sciences et lettres*) sont professés par *M. W. Adam*, précédemment professeur à *Harvard College, Cambridge, Mass.*
Outre les leçons de sciences physiques, en anglais et en français, il sera fait, deux fois par semaine, un *cours expérimental et pratique, avec tous les appareils et instruments nécessaires*; ce cours sera dirigé par *M. C. M. Sears, de l'Université de la Louisiane.*
La musique (piano, harpe, solfège et chant) est sous la direction de Mme Desrayaux et de trois dames artistes, récemment arrivées de Paris, et attachées exclusivement à l'institution.
Le chant (classes ou leçons particulières) est professé par *M. de Vries.*
Les classes de Solfège (méthode B. Wilhem) par *M. Elie*, premier violon au Théâtre d'Orléans.
Les leçons de danse sont données par Mme Angelina et Mme Dominé.
L'Education morale et religieuse reçoit tous les soins que réclame son importance: la première communion surtout est, pour les élèves catholiques, l'objet d'une sollicitude particulière. Un prêtre de la cathédrale, autorisé par Mgr. l'archevêque, est chargé de *l'instruction religieuse*, et à cette instruction se joignent, comme moyens éducateurs, les habitudes de travail, de régularité et d'ordre, destinées à influer sur la vie entière, en unissant au sentiment religieux *la conscience et la pratique du devoir.*
Le prospectus plus détaillé se trouve chez MM. les libraires et à l'établissement. x 26 nov

MAISON D'EDUCATION *POUR LES DEMOISELLES,* DIRIGÉE PAR **Mme VAN NOOTEN**
TRANSPORTÉE A PLAQUEMINES, PAROISSE IBERVILLE (LOUISIANE.)
(Sera ouverte pour la réception de pensionnaires et externes le 11 février prochain.)
Mme VAN NOOTEN ayant accompli son voyage en Europe et complété ses arrangements pour attacher à sa maison, d'une manière permanente, des professeurs dignes de sa confiance et de celle des parens, s'empresse d'en informer ses amis et le public. Les parens et les tuteurs sont respectueusement invités à visiter la localité vaste et spacieuse des lieux, où, à la demande des principaux habitans de Plaquemines, l'institution a été transportée. De plus amples informations sont contenues dans le prospectus de l'établissement, qui se trouve à l'académie même, et chez les libraires de la Nouvelle-Orléans; ou, pourront être obtenues en s'adressant aux soussignés.
A Plaquemines: M. W. E. Edwards, Le Dr. Fhs. Fleme[illegible]t, M. Zenon Labauve.
A la Nile-Orléans: Le Rev. Dr. Neville, MM. Alfred Hennen, James Robb, H. C. Cammack, Fred Frey.
30janv—1 an

Pensionnat et Externat de jeunes Demoiselles, dirigés par Mme GRANET, 86, rue de la Douane.
DANS cette institution sont enseignées toutes les branches d'une éducation solide et complète; la plus grande surveillance est exercée sur les progrès, la conduite et les principes religieux des élèves.

Pensionnaires.	
Au-dessus de dix ans	$25 par mois
Au-dessous de dix ans	20 "
Demi-pensionnaires	15 "
Externes.	
Au-dessus de dix ans	$10 par mois
Au dessous de dix ans	8 "
Au-dessous de huit ans	6 "
Piano	10 "
Harpe	12 "
Dessin	6 "
Danse	6 "
Chant	10 "

☞ On parle constamment, dans cette institution, les langues anglaise et française.
Les classes sont tenues toute l'année. 9 oct—3m

L'ACADÉMIE DE COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS *a été transférée au No. 17, rue Dauphine.*
LES cours professés dans cette institution renferment toutes les branches d'une bonne éducation anglaise:—Mathématiques, langues anciennes et modernes, tenue de livres et éloquence. Cette institution offre d'immenses avantages aux créoles et aux étrangers. La langue anglaise leur sera rendue si facile par l'analyse du son que leurs voix accoutumées par degrés aux sons élémentaires, à l'accentuation et inflection de chaque mots donneront aux élèves non seulement une prononciation correcte et mélodieuse, mais donneront aussi à chaque phrase l'élocution qui lui est propre. Les personnes qui auraient quelques doutes à ce sujet sont invitées à assister à une classe composée de jeunes Français, Créoles, Espagnols et Allemands, qui prononcent maintenant l'anglais comme si cette langue était celle de leur pays.
N. B. Des classes de langues étrangères viennent d'être établies, pour les Messieurs, de 7 à 9 heures du soir. Les prix sont modérés. 15oct

Institution de Mme A. CLARK. PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES. (Ancienne Maison de Mme D'Hallu.) *Encoignure St-Pierre et Remparts, No. 172.*
MADAME A. CLARK a l'honneur d'informer les familles qu'à dater du 1er septembre, elle a succédé à Mme D'Hallu, dans la direction de son établissement. Cette maison d'éducation déjà si favorablement connue pour la bonne tenue des classes, recevra toutes les améliorations qui pourront ajouter au bien-être moral et physique des enfans. Le dortoir des pensionnaires est vaste et aéré. Mme Clark, qui dirige elle-même les classes et qui sera aidée par un habile professeur de français et d'anglais; l'excellent professeur de français qui est depuis longtemps attaché à l'établissement continuera à y donner ses soins. Afin de ne pas interrompre le cours des études, les classes seront tenues durant toute la semaine. La plus grande surveillance est exercée sur la conduite et les progrès des élèves.
L'éducation religieuse et morale des enfants est l'objet des soins les plus assidus. Un ecclésiastique approuvé par Monseigneur l'Evêque viendra deux fois par semaine pour instruire les enfans que Mme Clark préparera elle-même à leur première communion.
Les parents sont respectueusement invités à visiter l'établissement. 8août—

Education Classique et Générale PAROISSE ST. CHARLES.
John Cluff, principal, (autrefois professeur de langues classiques et de littérature anglaise au Collège Jefferson.)
LE but de cette institution est de porter l'éducation à un niveau plus élevé et de faire cesser la nécessité où se trouvaient les parents d'envoyer leurs enfants chercher une instruction solide hors de la Louisiane.
Située à 1. milles au-dessus de Carrollton, sur les bords du Mississipi, et accessible de tous les points de l'Etat, l'Institution se recommande par sa position même et la pureté de l'air. Rien n'a été négligé pour assurer aux élèves, avec une éducation soignée, une excellente santé et tous les agréments de la vie matérielle.
Le cours d'études comprend toutes les branches d'une éducation complète et dirigée dans un but utile. Ce sont les langues latine, grecque, française, espagnole, et les mathématiques, en outre de tout ce qui constitue une bonne éducation anglaise.
Prix, $300 par an.
S'adresser à MM. Felix Grima, S. C. Bell, Bouligny et Ganucheau, F. J. Durait, à la Nile-Orléans; MM. Ed. Fortier, paroisse Jefferson, J. F. Piseros, Dr. Logan, A. Labranche, St-Charles; A. B. Roman, Valcour Aime, St Jacques, et Chs. Gayarre, secrétaire d'Etat, à Bâton-Rouge.
N. B. MM. Bouligny et Ganucheau, No. 22, Vieille Levée, Nile-Orléans, se chargent de toutes communications pour M. J. Cluff. 8nov—☞

INSTITUTION JEFFERSON.
53, *rue Bourbon—Dirigée par J. G. LORD.*
LE plan de cette institution comprend un système d'éducation général et très étendu. Les élèves y sont admis dès six ou sept ans et peuvent y rester jusqu'à ce que leur instruction soit complète ou qu'ils soient préparés pour une profession de leur choix. Ils sont répartis en classes, suivant leurs dispositions et le degré d'avancement qu'ils ont atteint.
Le local est peut-être le plus convenable qu'il y ait en ville, avec de l'espace pour l'exercice et la récréation. On y trouve réunis tous les avantages que peut offrir un établissement formé sur une grande échelle.
Les professeurs sont habiles et d'un talent éprouvé. Le bon ordre règne et la plus grande surveillance est exercée sur la conduite et les progrès des élèves.

Pensionnaires,	$25	par mois.
Demi-pensionnaires,	16	do
Externes au-dessous de 8 ans,	6	do
do de 8 à 12 ans,	8	do
do au-dessus de 12 ans,	10	do

Ces conditions comprennent la pension et l'enseignement des langues anglaise et française, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, les mathématiques, la tenue des livres, &c.
Sont payés à part:

Le Latin ou le Grec,	$2	par mois
L'Espagnol, l'Allemand ou le Dessin,	4	do
La musique,	10	do
La danse,	6	do
L'escrime et les exercices militaires,		do

Les classes continuent toute l'année sans interruption. Heures d'étude, de 8 heures et demie jusqu'à 2, et de 4 heures et demie jusqu'à 6. 4sep—1an

INSTITUTION DE LA N-ORLEANS POUR LES JEUNES DEMOISELLES, *Pension, demi-pension et Externes,* No. 252, RUE DU CAMP.
Sous la direction du Docteur et Mme MACAULAY.
CETTE institution est sous la direction immédiate de Mme Macaulay, les classes scientifiques élevées sont professées par le docteur Macaulay et un autre professeur. Des professeurs de grandes capacités sont attachés à l'établissement pour l'enseignement des langues Française, Espagnole, Italienne, ainsi que pour les arts d'agrément, la musique vocale et instrumentale, la peinture et la danse.
Cet établissement est à la fois une institution Française et Anglaise. Les directeurs ont pour but principal de faire suivre aux élèves une éducation systématique et solide, et de s'occuper de l'élévation du cœur en même temps que de l'élévation de l'esprit. Des dispositions ont été prises pour l'instruction des enfants de tous âges. Les professeurs suivent leurs efforts pour assurer les progrès des élèves et les pensionnaires seront traités et considérés comme les enfants de la maison.
La cour de récréation est vaste et éloignée de la vue du public, et l'on donnera aux personnes qui le désireront les recommandations de parents qui ont envoyé leurs enfants dans cette institution depuis plusieurs années.
Des cours d'histoire et de biographie seront faits pendant l'hiver par le docteur Macaulay aux classes les plus avancées. L'institution possède des instruments pour rendre l'étude des sciences plus faciles. On peut obtenir de plus amples informations soit par lettres ou de vive voix.
P. S.—Le docteur MACAULAY voulant consacrer tout son temps et tous ses soins aux devoirs de son institution, abandonnera les classes qu'il professait chez Mme DESRAYAUX. 3 oct—6m

MAISON ROUGE, *entre les deux marchés,*
JOS. N. ROBERT & Co. Successeurs de PAUL ALDIGE & Co.
ONT reçu par divers arrivages les articles suivans qu'ils vendront à des prix très réduits:
Mérinos de toutes nuances, soieries changeantes,
Gros de Naples et de Berlin 3/4, 4/4 et 6/4,
Mousseline de laine assortie,
Cachemir pour robes,
Alpacca noir et fantaisie,
Bombazine noire et bombazette,
Soieries et satin pour gilet, drap et casimir mode,
Flanelle blanche, rouge et autres,
Lasting noir et bleu, damassés pour rideaux,
Couvertes fines et communes de 3 à 10 points,
Mousseline blanche à raies et carreaux,
Do suisse, unie et brochée,
Indiennes assorties, désindes do,
Coton à chemises et à drap de 3 à 12 quarts,
Kentucky Jeans et tweeds,
Satinets noirs, bleus et gris,
Cravates soie et satin et ortiez,
Shals soie, cachemire et tartan,
Cachemire d'Ecosse,
Mouchoirs batiste fil et coton,
Bas de toutes qualités gants dito,
Velours à côtes et unis pour varreuses,
Lustados fil et coton,
Coutil et ginga à matelas,
Parapluies soie et coton.
POUR HABITANS.
Coton Lowell 8 et 4 quarts, kersey et lindsey,
Indienne mérinac bleu, Mousseline blanc et écru,
Colett et russie, et fil p[illegible] teinté,
Chapeaux et chaussures, linge confectionné.
Aussi pour clôre une consignation:—Un lot de coton à voile Nos 2 à 10—qu'ils vendront aux prix des manufactures du Nord.
4 dec JOS. N. ROBERT & CO.

SUCCURSALE, No 12, FRONT LEVÉE
Boulangerie des Etats-Unis.
DANS le but d'accommoder nos pratiques et le public, nous avons ouvert une succursale de notre boulangerie au No 12, Front Levée, entre les rues de la Douane et Bienville. On y trouvera constamment d'excellent pain et le biscuit de tous genres, pour lesquels notre boulangerie est si renommée.
Reconnaissant du patronage libéral qui nous a été accordé jusqu'à ce jour, nous ferons tous nos efforts pour en mériter la continuation.
J. H. DURRUTY & Co. 241, rue Julie.
N. B. Les fonderies, restaurants et familles peuvent toujours se fournir à la boulangerie de Coke supérieur, à 40 cents le baril, délivré à domicile.
3dec—3m H. D. & Cie.

Présents de jour de l'an et de Noel.
C. M. SIMPSON, 50, rue Canal.
REÇU par le navire Ohio—Mouchoirs brodés riches; Chemisettes, Cols et Manchettes, brodés, riches.
Cols, Manchettes et Mouchoirs demi-deuil.
Pèlerines en dentelles, très riches.
Magnifiques rubans et Cravattes de col.
Mantelets et Manteaux, un grand assortiment.
Robes en soie de tous les genres do
Ridicules pour dames, Cravattes pour hommes.
Les articles ci-dessus seront vendus au-dessous des prix des autres magasins.
20dec C M SIMPSON, 50, Canal.

SAMUEL BOYER DAVIS, SUCCESSEUR DE **HORATIO DAVIS,** NOTAIRE PUBLIC, No. 11, RUE CONTI.
P. CHARLES CUVELLIER, AVOCAT, NOTAIRE-PUBLIC. 8 mai *Bureau, No. 174, rue Royale*

D. BORNIO Jr., MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTEUR DE CIGARES, TABAC ET CAFÉ DE LA HAVANE. 6 avril Rue Gravier, No. 34.

PAUL JUGE FILS. C. FASSY.
PAUL JUGE Fils & Co, Importeurs de Vins, Eaux-de-vie, Huile d'olive, &c, *Et Marchands Commissionnaires,* 27, rue St Louis.

G. W. DUNBAR, *MARCHAND EN GROS DE* **BOTTES ET SOULIERS,** 5, Rue des Magasins. 5août

K. DUNBAR. W. E. BUCHANAN.
DUNBAR & BUCHANAN, MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, *ET EPICIERS EN GROS* 22, *rue Gravier, Nouvelle-Orléans.*

J. N. RICULFI & Co. MARCHANDS COMMISSIONNAIRES ET IMPORTEURS *De Cigares de la Havane, Café et Sucre,* No 17, RUE COMMUNE.

A. BLACHE. ENCANTEUR, *No. 39, rue Vieille Levée.*
Seul agent des marques suivantes:
Eau-de-vie marque de New-York.
Genièvre do New-York.
Rhum do Martinique.
Rhum do de Nouvelle-Orléans.
Savon de P. K. Barnes & Co, No 1 et 2.
4juin—1 an

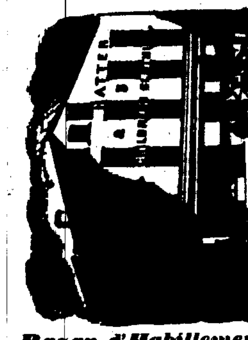

Bazar d'Habillements POUR ENFANTS, ET POUR JEUNES GENS Au-dessus du magasin de chapeaux de DARCY. *Encoignure Chartres et Canal.*
Costumes d'Enfants.

Pardessus Ecossais,	Habits Lamartine,
Vestes à la Polka,	Pantalons en variétés
Gilets ronds idem,	Vestes do
Vestes Monte Christo,	Bas do
Vestes Basques,	Mouchoirs do
Basquettes,	Bretelles do
Lévites,	Cravattes do
Paletots,	Gants do
Sacs,	Guêtres do
Manteaux,	Ombrelles do

Amazones, Chapeaux à la Jenny Lind.
Manteaux pour petits enfants, Mantilles dito.
Costumes de bal à la Prince Albert, fantaisie.
Costumes de Montagnards Ecossais, en tartane et en plaids McGregor.
L'assortiment est des plus variés et les habillements sont les plus frais qui aient été offerts en vente en cette ville. Les acheteurs sont priés de venir les examiner. 14 dé—30

THOMAS C. PAYAN & Co, *Fabricants et marchands en gros et en détail d'habillements confectionnés.* No 10, rue du Canal, entre Chartres et Vieille Levée, à la Nouvelle-Orléans.
VIENNENT de recevoir par les navires Ohio et Pacific, et recevront par chaque voyage de ces paquebots un vaste et bel assortiment de marchandises d'automne et d'hiver, manufacturés pour ce marché et à vendre à très bon marché pour du comptant ou son équivalent.
HABITS—Redingotes, paletots, sacs, boulevards, pardessus, tout aller, bureau, habits pour bureaux, habits courts et d'opéra.
ETOFFES—Draps et casimir, noir, bleu, brun, vert, bronze, tweed, gris, acier mélangé et couleur claire, français, anglais, allemand et américains.
PANTALONS—En draps noir et bleu, satin loine, et casimir couleur, fauve, vert, mélangé, jaune, à carreaux et autres couleurs, tout à fait nouveau genre, français, anglais et américains.
GILETS—Casimir noir, bleu, mélangé, fauve et vert, cachemires fantaisie, valence, bombazine noir, mérinos, soie et satin noir, à carreaux et à raies, gilets blancs, noirs et fantaisie, brodés, etc.
Marchandises pour plantations.
Pardessus en couverte, bleues et fantaisies, paletots sacs et gilets ronds, en drap plisse, castor et kersey, pantalons, gilets de flanelles rouge, bleu, blanc, chemises en coton, de coton, Taylor à raies et Hickory; pardessus en caoutchouc, manteaux, pantalons, casquettes, sac voyage, taies d'oreillers, *Life preservers* et casquettes huilées pour les mauvais temps.
Trois caisses de chaussettes tricotées, cotonnades brodées, françaises, américaines, unies, à raies, et bleu fantaisie.
FOURNITURES.
Chemises de peau en coton blanc et écru et fil de Lisle, gilets et caleçons en mérinos, laine d'agneau, soie, &c.; chemises en calicots, toile, coton blanc et écru, cravates satin noir et fantaisie, mouchoirs, blancs, brodés, à dessins, en soie et en batiste chaussettes en laine et coton; gants fantaisie, noir, soie, mérinos et daim.
Un assortiment d'habillements d'enfants, de tous les âges. Des malles de voyage et valises de 1 à 75 c à $25; parapluies en soie, gingham et coton.
Les planteurs et les marchands de la campagne sont invités à venir visiter ce stock avant d'acheter ailleurs. 31 oct

Librairie de Lelièvre, 210, RUE ROYALE.
REÇU par les derniers arrivages de France et de Belgique:
Paroissien romain, reliures riches en velours, chagrin, &c;
L'Ange Conducteur, Formulaire de prières, mêmes reliures;
Bibles dorées et non dorées;
Les Femmes de la Bible;
La Terre Sainte, livre d'or des familles;
Histoire de Jérusalem;
Grand assortiment de livres pour étrennes, à l'usage de la jeunesse et pour enfans; reliures riches et à prix réduits;
Voyages illustrés dans les 5 parties du monde;
Miroir de la France; Les Fleurs Animées;
Les Fleurs Naturelles; Les Fleurs Parlantes;
Collection de la Bibliothèque de la jeunesse chrétienne de Lesouby et autres, écrites spécialement pour la jeunesse. Atlas de Lesage;
Histoire des Ducs de Bourgogne, par Barause;
— des Révolutions d'Italie, par Pepe;
— de Napoléon, par de Norvins;
— du Consulat et de l'Empire, Thiers, 2 vol;
— des Sociétés secrettes, par de la Hodde;
— de l'Inquisition d'Espagne, par Llorente;
Etudes Révolutionnaires, par Fieury;
Mémoires d'Outre-Tombe, Chateaubriand, 5 vol;
Œuvres de Buffon, et Buffon de la Jeunesse;
Œuvres de Corneille; Œuvres de Molière;
Œuvres de Racine.
Chapelets grenat, corail, ambre, nacre, &c., montés en or, argent et vermeil;
Médailles et croix en or et en argent;
Bénitiers en porcelaine, riches et communs;
Crucifix &c. &c;
Aussi—A vendre au rabais:
Un grand assortiment de livres soudement reliés, provenant d'anciennes consignations.
Ces livres seraient avantageux pour les familles qui désirent former une bibliothèque pour leurs enfans. Tous ces livres sont instructifs et moraux.
Les ouvrages format in-18 seront vendus de 20 à 25 cents le volume.
Les in-12 de 50 à 60 cents le volume.
La dite librairie est largement et constamment pourvue de livres de classes tels que:
Ouvrages pour l'étude de la langue française, par Noel & Chapsal.
Cours complet de langue française, par Poitevin;
Cours d'histoire, par l'abbé Drioux, Loriquet, Mme St-Ouen, Letellier, &c., &c.
Nouvel Atlas classique de Drioux & Ch. Leroy et abrégé du dit; préférables à tout ce qui a été publié jusqu'à ce jour.
Abonnement à l'Illustration à $6 par an.
— à l'Echo des Feuilletons.
— au Journal des Jeunes Filles.
— au Journal des Demoiselles.
Et sur ordre à tous les journaux de Paris.
Toute demande pour livres de jurisprudence, médecine &c., sera transmise à Paris et remplie dans le plus bref délai aux conditions les plus raisonnables.
Fournitures de bureaux, articles de dessin.
Almanach indicateur calculé pour la Louisiane, pour 1851.
Commission en tout genre. 14 déc

Habillements Confectionnés. *Aux Marchands de la Ville et de la Campagne.*
BACH, BARNETT & CO, No 9, rue des Magasins, viennent de recevoir par le steamer Philadelphia, une addition considérable à leur stock d'habillemens d'hiver, soit:
Habits et lévites, drap noir superfin,
Lévites, drap noir, brun et olive,
Habits d'Orsay, invisibles, brun,
Sacs et paletots, casimir noir et fantaisie,
Do do drap noir, olive et do, do,
Surtouts, noir surfin, brun do,
Do drap pilote, cuir de laine,
Do en couvertures extra fins mexicains
Manteaux, pleins, drap noir surfin,
Pantalons, surfin noirs, bruns et fantaisie,
Do casimir, à raie d'ordonnance,
Do à grands carreaux, do satinet,
Cotonnade de fantaisie, tweed do,
Pantalons de tous genres, de toutes qualités,
Gilets, soie, satin et fantaisie,
Do gros du Rhin, gros de soie, etc.,
Do casimir brodé, noir et fantaisie, etc.
A vendre par BACH, BARNETT & CO., 3 déc 9, Magasins.

A. D. Grieff et Co., *Marchands de Comestibles en gros* **et Commissionnaires,** MARCHANDS DE BEURRE ET DE FROMAGE, *ET AGENTS* Pour la vente de bière d'Albany, de Taylor, de Porter et de Cidre de Newark, Nos 38, 40 et 42, rue de la Vieille Levée, et No 10, rue Front Levée, *Nouvelle-Orléans.*
A. D. GRIEFF, S. A. KIRKSLAND. W. M. GREENWOOD. 16nov—a

EN débarquement du navire Mount Washington, de Bordeaux, à vendre par les soussignés,
12 barriques vin rouge Cantenac Médoc;
48 do do St. Estèphe do;
20 do vin blanc Haut Sauterne;
18 demi do do do
50 caisses vin rouge St. Julien;
100 do do St. Estèphe;
200 boîtes sardines L. Baraudeau;
2000 demi et 1000 quarts sardines do;
500 boîtes et 1000 demi [illegible] champignons.
FERBOS FRÈRES, 13déc 247 et 249, rue Royale, enc. Dumaine

CACAO de Guayaquil—64 sacs, à vendre par E. VALLS, 14déc 37, rue de la Commune.

ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT.
CONFORMÉMENT à sa charte la Compagnie présente l'état suivant:
Montant des primes sur les polices émises pendant l'année finissant le 12 juillet 1850.

Prime sur les incendies	$ 93,891 34	
Do do risques de mer	106,473 21	
Do do fleuves	189,657 79	—390,022 34
Moins les primes remboursées	9,751 85	
Do do sur les assurances non terminées	60,547 91	— 70,299 76
Primes gagnées pendant l'année		$319,722 58
Payé pendant la même période pour les pertes:		
Sur les incendies	$ 24,469 08	
Sur les risques de mer	74,319 67	
Do do fleuves	48,308 07	
	$147,096 82	
Montant des contre-assurances et dépenses, moins les intérêts et escomptes, &c	19,922 32	—167,019 14
Profits à partager		$152,703 44

La Compagnie rapporte en outre, qu'elle avait le 12 juillet, fin de l'année fiscale, l'actif suivant:

En bons et hypothèques sur des biens fonds libres, dans les paroisses d'Orléans et Jefferson valant le double des sommes prêtées dessus	$ 32,800 00
Billets à recevoir	260,129 31
Dûs sur primes et en recouvrement	7,782 40
En caisse	54,950 41
Actif	$359,60[illegible] 96

Les directeurs ont déclaré ce jour un dividende *de trente trois et un tiers* pour cent sur les primes nettes de l'année dernière, payable en *scrip* à dater du second lundi d'août prochain.
La Compagnie informe également qu'elle a commencé à prendre des ASSURANCES SUR LA VIE et qu'elle continuera à assurer,
LA VIE, L'INCENDIE, ET LES RISQUES DE MER ET DES FLEUVES.
Elle offre à la communauté tous les avantages d'une institution appartenant à la Nouvelle-Orléans, les bénéfices sont investis dans son sein et les garanties sont représentées par un capital de
TROIS CENT SOIXANTE MILLE PIASTRES.
THOMAS A. ADAMS, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
CHARLES J. MASSONT, Secrétaire

Samuel Bell,	B. M. Wright,
Glendy Burke,	J. W. Zacharie,
Moses Greenwood,	Cornelius Fellowes,
J. A. Barelli,	C. T. Buddecke,
Wm P. Converse,	W. B. McCutchon,
David Hadden,	Louis Deblieux,
John D. Bein,	C. A. Barrière,
J. W. Stanton,	O. L. Dabelsteen,
Nathan Jarvis,	F. Puig y Puig,
George Jonas,	Z. Taylor,
P. Simms,	Wm Burgess,
J. F. C. Vias,	D. C. Randlett,
John M. Bell,	J. Kiffard,
E. J. Walsh,	C. R. Wright,
G. N. Hawkins,	John O. Woodruff,
R. B. Sumner,	P. Y. Cartine.

HOPITAL LUZENBERG. *Situé sur le Rail Road Pontchartrain.*
CET Etablissement fondé par le Dr. C. A. LUZENBERG et conduit par lui avec succès pendant 14 ans, est maintenant prêt à recevoir des malades sous la direction du Dr J. RHODES. Cette maison de santé est établie sur une vaste échelle: les chambres sont spacieuses et parfaitement aérées, les salles ordinaires aussi grandes, peu encombrées de lits et offrent aux malades toutes les commodités et le confort d'une maison particulière.
Le magnifique jardin qui entoure l'Etablissement offre d'agréables ombrages aux convalescents.
Prix d'admission:
Chambres particulières à un lit, $3 par jour.
" " 2e classe, $2 "
" " 3e classe, $1
Il y a des corps de logis séparés pour le traitement des maladies contagieuses, et un vaste Etablissement pour les personnes atteintes d'aliénation mentale. Les prix dans ces deux cas sont extras.
Un médecin attaché à la maison est constamment sur les lieux.
Pour plus amples informations, s'adresser à l'hôpital ou chez le Dr. J. RHODES. 2août—1a 162, rue Canal.

A LOUER, avec ou sans bail—Le café qui fait l'encoignure des rues Treme et Toulouse, avec la maison contigue. Ensemble avec toutes les installations du dit café. S'adresser sur les lieux. 4dec ☞

A Louer présentement.
La jolie Maison à 2 étages, rue des Ursulines, No 231, bien aérée et ayant une belle cour. S'adresser à Mme Senecal, No 179, rue Bienville. 30dec—☞

MAISONS A LOUER—La maison en briques à trois étages, No 11, rue Marigny, entre les rues de la Levée et de la Victoire. Cette vaste maison est pourvue d'une citerne et de l'hydrant des waterworks, elle est en bon état et sera louée à des conditions avantageuses.
La maison No 32, rue de la Victoire, entre les rues Champs-Elysées et Marigny. Elle est en parfait état et très convenable pour famille.
Deux maisons hautes en briques situées au coin des rues Moreau et de la Paix.
Pour les conditions, s'adresser à LEOPOLD JEANNET & Co, 2 déc 22 rue St-Louis

A LOUER—Une jolie maison à deux étages, située rue du Camp, No 328, entre les rues Barthelemy et Melicerte. S'adresser à LEOPOLD JEANNET & Co, 3 déc 22 rue St-Louis

A LOUER—Le premier étage du magasin No 98, rue Gravier, composé de deux bureaux ou cabinets de comptabilité, entièrement séparés. Pour les conditions, s'adresser à McDOWELL, MILLS & Co, 6dec 96, Gravier

HOTEL A LOUER.
Ce vaste établissement, nouvellement reconstruit et beaucoup amélioré, est situé à l'intersection des rues de la Levée et Bienville, face au débarcadère des bateaux à vapeur; il se compose d'une salle à manger spacieuse, deux salons, vingt et une chambres à coucher, une très grande cuisine et autres dépendances, avec tuyaux pour l'eau et le gaz &c; le tout en parfait état.
A LOUER aussi trois magasins de rez-de-chaussée avec entresol très élevé, en dessous du dit hôtel; deux des magasins font face à la Levée, et un à la rue Bienville.
A LOUER aussi, la maison No. 70, Passage de la Bourse, près la rue Bienville, convenable pour une bonne pension bourgeoise; elle contient huit chambres de maître, un grand grenier, cuisine, trois chambres à domestiques, cave, chambre à bois, tuyaux hydrauliques, &c.—le tout nouvellement peint et restauré.
S'adresser à M. MUSSON, 5nov—tlj à la poste

A LOUER.—(Possession pouvant être donnée le 1er novembre prochain.)—Deux maisons de résidences particulières, à trois étages, sises rue de l'Esplanade, entre Royale et Condé troisième municipalité.
Aussi—Le magasin No 43, rue des Magasins, étant le second à partir de l'encoignure de la rue Gravier. Il est actuellement occupé par M. Aaron. S'adresser à EDWARD BARNETT, 4oct ☞ 21, rue Conti

A LOUER—Le grand magasin en briques à deux étages, No. 226, rue Tchoupitoulas, nouvellement réparé. S'adresser à SECOMB & VOORHIES, 24déc rue Tchoupitoulas

A LOUER—Une Maison située encoignure St Ferdinand et Levée, 3me Municipalité. Pour les conditions, s'adresser à J B DUCRET, chaudronnier, rue St Louis, No 14. 23déc—1m

Ail! Ail!
50 PANIERS contenant chacun 50 gousses d'ail, à vendre par BERNARD TURPIN, 27 déc No 90, Vieille Levée

EN débarquement du navire Emperor, du Havre, 5 barils véritables saucissons de Lyon. A vendre par NUMA LACOSTE, 30 déc No 147, rue Royale.

EN débarquement du navire Oxenbridge, du Havre,
1000 dames-jeannes françaises de 5 gallons,
250 do do 2 do,
100 do do 3 do.
A vendre par NUMA LACOSTE, 30 déc No 147, rue Royale.

VERMUTH di Perino—20 caisses de 12 bouteilles vermuth; 2 barils do.
Reçu par les derniers arrivages et à vendre par NUMA LACOSTE, 30 déc—8f No 147, rue Royale.

A VENDRE—En débarquement du navire Océana, de Bordeaux:
6 pipes eau de vie d'Armagnac.
40 barriques vin rouge Montferrand.
11 nov F. ROUMIEU.

EN débarquement du navire Oscar, venant de Bordeaux:
86 barriques vin rouge St-Julien Médoc,
40 do do Bourg,
20 do do St-Estèphe,
30 demi-barriques vin blanc Haut Sauterne,
80 caisses vin rouge Larose Médoc,
109 do do Chateau Berne,
50 do do do 24/2 bout.
200 do do St-Julien Médoc,
318 do do Cantenac Médoc,
100 do do Pauillac do,
100 do do Margaux do,
100 do do St-Estèphe do,
100 do do St-Laurent do,
214 do vin blanc Haut-Sauterne,
106 do do Haut-Barsac,
40 demi-barriques vinaigre blanc,
56 huitièmes cognac Union Blanc,
30 quarts-pipes eau-de-vie Rochelle,
56 huitièmes do Alexandre Seignette.
A vendre à prix très modérés, par
27 déc A. CARRIERE, 32, Vieille Levée.

PAPIER français venant d'être reçu—Une caisse de qualité supérieure, en magasin et à vendre par FDO. DE FUENTES & Co, 28 oct 28, rue de la Vieille-Levée.

VENTES A L'ENCAN.
Marchandises légèrement avariées et autres.
PAR F. H. PETITPAIN.
JEUDI le 9 janvier, il sera vendu à son magasin d'encan No 8, rue du Canal, et pour le compte de qui il appartiendra:
Une facture de diverses marchandises sèches, légèrement avariées, telles que: mousseline de laine, cachemire, indiennes de Meramack et pour rideaux, gants, shals, &c, &c.
Conditions—Comptant.
AUSSI—Toiles d'Irlande, cravattes soie, mousselines suisses bazes, brodées, blanches et couleurs, ginga, fil, foulards soie, coutil fil français, mouchoirs coton français, mouchoirs Madras, chemisettes et cols brodés riches, bas, couvertes, &c.
Conditions libérales à la vente. 8janv

Souliers—Souliers.
PAR F. FERNANDEZ & WHITING.
JEUDI, 9 courant à 10 heures et demie, il sera vendu au magasin d'encan, encoignure St. Louis et Chartres, sans réserve, pour clôture
50 caisses bottes et souliers, comprenant un assortiment général de souliers pour hommes, femmes et enfants, de tous genres. 8janv

Succession de David Meyer.
PAR BONNEVAL & BENIT, Bureau rue Toulouse, No 54.
EN vertu d'un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nile-Orléans, en date du 6 janvier 1851, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St. Louis, à midi, le jeudi 10 février 1851,
SARAH, négresse âgée de 46 ans, paralysée.
Conditions—comptant.
L'acte de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Succession de David Meyer.
PAR BONNEVAL & BENIT. *Bureau rue Toulouse, No 54.*
EN vertu d'un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 6 janvier 1851,
Il sera vendu à l'encan le samedi 18 janvier 1851, à dix heures et demie du matin, à leur bureau, No 54, rue Toulouse, pour le compte de la dite succession
Une quantité de marchandises sèches.
Conditions—Comptant. 8janv, 11, 13, 14

PAR SYKES, HYDE & Co. Drogues et Médecines.
JEUDI, 9 courant, à 10 heures, il sera vendu à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Natchez, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra,
5 caisses drogues et médecines, avariées à bord du navire Arcadia, du Havre.
Conditions—Comptant. 7jan

Comestibles.
Succession de Marie Emeline St-Martin, femme décédée de Pierre Dolhonde.
PAR BONNEVAL & BENIT. Bureau No 54, rue Toulouse.
EN vertu d'un ordre de la Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans signé par l'honorable J. N. Lea, juge de la dite Cour, en date du 23 décembre 1850, il sera vendu à l'encan, sur les lieux, le jeudi, 9 janvier 1851, à dix heures du matin, à l'encoignure des rues Orange et St Jean Baptiste, dans la Seconde Municipalité, pour le compte de la dite succession,
LE FOND D'UN MAGASIN DE COMESTIBLES, bien achalandé et très pourvu.
Aussi—Le bail du dit magasin.
Conditions—Comptant. 7 jan

Vente sans réserve pour opérer un partage entre héritiers
PAR P. E. TRICOU.
IL sera vendu le jeudi 16 janvier 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis,
1o ROSEMOND, nègre de 21 ans, domestique.
2o VICTOR griffe de 17 ans, do.
3o JEAN PIERRE, mulâtre de 26 ans, tonnelier, nègre de champ et laboureur.
4o CLEMENTINE, griffonne de 19 ans, domestique, un peu couturière.
Termes et conditions—Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque, et, en cas de non paiement, devant porter intérêt à raison de huit pour cent l'an, depuis l'échéance jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant O. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 6janv—10

Vente par catalogue
De Vins, Eaux de Vie françaises, Huile, Sardines, &c.
PAR BERNARD TURPIN, ENCANTEUR.
JEUDI 16 janvier 1851, à 10 heures et demie, il sera vendu à l'encan, dans les magasins de M. A. Carrière, importeur, No 25, Vieille Levée, pour clôre des factures:
620 futailles eaux de vie françaises, Otard Dupuy & Co. Celebrated Brandy Wine, Adrien Debuche & Co, Bisquit Tricoche & Co, Castillon Jne. Union Brand Cognac, W. Raymond, Alex Seignette, Chatonet Jeune, &c, &c.
1,755 caisses de vins St Julien, Montrose Pape Clement, St. Laurent, Pauillac, Margaux, Chateau Bernone, Larose, Cantenac, Léoville Barsac, Haut Sauterne, &c.
250 paniers de Champagne Dinet Peuvrel, Ancher Brand, &c.
150 barils vin de Madère;
50 do do Porto,
404 caisses vins et liqueurs, Xérès, Porto, Châblis, Mursault, Volney, Chambertin, Pomard, Hongrie, Madère, Vermouth, Curaçao, Maraschino, Dantzick, &c, &c.
Ainsi que:
Huile d'olive Plagniol, sardines en quarts et demi boîtes; tabac à chiquer, absynthe Bruneton Sauvajot, eau de fleurs d'oranger, vin rouge en barriques, vin blanc en barils, Vermouth, Madère, Xérès, &c, &c, suivant les catalogues, qui seront prêts le jour de la vente.
Conditions—$300, comptant—audessus de $300, 60 jours—au-dessus de $500, 90 jours—audessus de $450, quatre mois—au-dessus de $1,000 six mois, pour des billets à la satisfaction du vendeur.
6janv

ANNONCE D'ENCAN.
LE soussigné ayant formé une société pour la transaction en général des affaires par ENCAN et par COMMISSION, sous la raison de J. L. TAYLOR & CO., sont actuellement prêts à recevoir des consignations dans leur magasin rue de Chartres, No. 31, encoignure de la rue Douane.
Ils font des avances libérales, en argent, sur toutes marchandises qui leur sont consignées.
Les ventes hors magasin se feront avec promptitude.
E. C. ESTES, No. 104, William Street, à New-York, et FRANKLIN GREEN Jr., Milk Street, à Boston, sont leurs agents dûment autorisés.
J. L. TAYLOR, 27nov—3m. GARDNER SMITH.

Aux habitans sucriers et aux marchands de bois.
J'AI à vendre à l'amiable, à des termes raisonnables, deux morceaux de terre, agréablement situés; sur l'un se trouve une jolie résidence, &c, &c., la paroisse de Bâton-Rouge, à quelques milles au-dessus de cette ville. Pour plus amples informations, s'adresser à J. A. BEARD, Encanteur. 7nov Arcade de Banks.

QUARTIER GENERAL. **1re Division—M. L.** Nile-Orléans, 3 Janvier 1851.
Ordre pour l'élection d'un Brigadier-Général pour la neuvième Brigade—M. L.
IL est ordonné qu'une élection aura lieu le Mercredi 15 courant, afin de nommer un Brigadier-Général pour la 9me Brigade M. L., en remplacement du Brigadier-Général WM. T. THOMPSON, dont la commission est expirée.
Les polls seront tenus dans les différens régimens de la Brigade, le jour ci-dessus mentionné, de 10 heures A. M. à 3 heures P. M., dans les endroits suivans et sous la surveillance des officiers dont les noms suivent:
Pour le 1er Régiment—Au Duty Coffee House, encoignure Bienville et Passage de la Bourse, sous la surveillance du colonel H. Parlongue et en cas d'absence ou incapacité, par l'officier suivant, au-dessus du grade de capitaine, dans le régiment.
Pour le 2me Régiment—Au café Paturzo, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon, sous la surveillance du colonel P. F. Vannier et en cas d'absence ou incapacité, par l'officier suivant, au-dessus du grade de capitaine dans le régiment.
Pour le 37me Régiment—A la Monnaie, encoignure Barracks et Vieille-Levée, sous la surveillance du colonel Denis Cronan et en cas d'absence ou incapacité, par l'officier suivant, au-dessus du grade de capitaine dans le régiment.
Pour le 3me Régiment—Au café situé à l'encoignure des rues St Louis et Claiborne, sous la surveillance du colonel P. J. Giroux et en cas d'absence ou incapacité, par l'officier suivant, au-dessus du grade de capitaine.
Pour le 38me Régiment—Au café de B. Lanabère, encoignure Johnson et Chemin du Bayou, sous la surveillance du lieutenant-colonel George A. Cronan et en cas d'absence ou incapacité, par l'officier suivant, au-dessus du grade de capitaine dans le régiment.
Pour le 40me Régiment—Au Morning Star House, encoignure Nile-Levée et Champs-Elysées, sous la surveillance du major H. C. Castelano.
Pour le 41me Régiment—Au café Our House, encoignure Mandeville et Levée, sous la surveillance du lieutenant-colonel Charles Lovenskiold et en cas d'absence ou incapacité, par l'officier suivant, au-dessus du grade de capitaine dans le régiment.
Et pour le 2me Régiment—Dans les paroisses de Plaquemines et St Bernard, à la maison de Cour desdites paroisses, sous la surveillance des officiers commandant le régiment.
L'élection sera tenue et les polls vérifiés par les officiers ci-dessus désignés et transmis au Major-Général commandant la 1re Division, conformément à la Constitution et aux lois de l'Etat de la Louisiane.
Par ordre du Major-Général: JOHN L. LEWIS, Commandant la 1re Division.
L. E. FORSTALL, Inspecteur de Division. 4janv

QUININE—3000 onces, à vendre par R. J. HART & Co, 27 déc 73, rue Tchoupitoulas.

VENTES A L'ENCAN.
Galons nouveauté, Parfumerie et Eau de Cologne.
PAR J. B. BLACHE & Co.
VENDREDI, 10 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, pour compte de qui il appartiendra, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, N 77,
1 caisse galons nouveauté, Nos 1, 4, 29, 31.
2 do parfumeries
2 do eau de Cologne.
Le tout importé et avarié à bord du navire Arcadia, capitaine Counce, venant du Havre. 8jan

PAR SYKES, HYDE & CO.
VENDREDI, 10 courant, à 10 heures et demie, il sera vendu au No 53, rue des Magasins, en face de l'Arcade Banks, pour clôre des consignations, la balance du chargement du New-World, consistant en
650 caisses raisins par couches, M. R.,
250 demi caisses do,
250 quarts caisses do,
300 caisses, demi et quarts figues assorties,
50 paniers amandes.
Aussi. En même temps, et au même lieu, le reste du chargement du brick Pavilla, consistant en 1600 caisses raisins M R.
Conditions:—Comptant. 8 janv

Chapeaux de dames et articles de fantaisie.
PAR J. B. BLACHE & Co.
VENDREDI, 10 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77,
1 caisse 72 chapeaux blancs et couleur pour dames,
1 caisse 19 capotes assorties pour dames,
1 do fleurs artificielles, sacs, bourses, et bas.
Le tout importé et avarié à bord du navire Arcadia, capt Counce, venant du Havre. 8 janv

Ventes Judiciaires.
Succession de Rose Dede, femme décédée de Celestin Alexis.
PAR BONNEVAL & BENIT, Bureau, No 54, rue Toulouse.
EN vertu d'un ordre de l'honorable John [illegible] Lea, juge de la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 décembre 1850, il sera vendu à l'encan, le jeudi 9 janvier 1851, à midi, à la Bourse St-Louis, la propriété ci-après décrite:
Un certain terrain faisant partie d'un lot de terre situé au Nouveau Faubourg Marigny, de cette ville, désigné par le No 171 de l'îlet No 21, mesurant au pied français 24 pieds 6 pouces de face à la rue Urquhar, sur 150 pieds de profondeur entre les rues Français et Union. Ensemble les améliorations qui s'y trouvent, d'après un plan fait par C. A. de Armas, architecte.
Conditions—[illegible]
L'acte de vente chez Paul Emile Laresche, notaire [illegible]

Succession de Victoire Wiltz.
VENTE POUR OPERER UN PARTAGE, SANS RESERVE
PAR BONNEVAL & BENIT. Bureau No 54, rue Toulouse.
EN vertu d'un jugement rendu par l'honorable J. N. Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 10 décembre 1850, dans l'affaire de Marcos Joseph Tio et autres, vs Joséphine Marie Macarty et autres, il sera vendu à la Bourse St-Louis, le mardi 14 janvier 1851, pour le compte de la dite succession et pour opérer un partage, les propriétés ci-après décrites:
Un certain lot de terre formant l'encoignure des rues Orléans et Bourbon, mesurant 34 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Bourbon, sur 79 pieds 9 pouces de profondeur, et face à la rue Orléans, ensemble les améliorations qui s'y trouvent.
Un autre lot de terre contigu au lot premièrement décrit, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 79 pieds 9 pouces entre les rues Orléans et Bourbon, ensemble les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques couverte en ardoises, le tout d'après un plan tiré par C. de Armas, architecte, lequel plan sera déposé à la Bourse St-Louis.
Conditions—Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement et 8 pour cent par an d'intérêt en cas de non paiement à échéance.
Les actes de vente par devant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 janv—4

Succession de Dennis O'Leary.
PAR J. A. BEARD, Encanteur.
MARDI, 18 février 1851, il sera vendu à l'encan à l'Arcade de Banks conformément à un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans et date du 27 décembre 1850, les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la succession de Dennis O'Leary, décédé, savoir:
UNE CERTAINE PIECE DE TERRE située dans la paroisse Jefferson, sur le côté sud de la route de la Métairie, bornée au Nord par la dite route, à l'Ouest par le lot B, au Sud par un chemin projeté de cinquante pieds de large, et à l'Est par le lot D, mesurant sur la ligne Ouest 4044 pieds 11 pouces, sur la ligne Est, parallèle à la ligne Ouest 3976 pieds 9, pouces et sur les lignes Nord et Sud 299 pieds 2 pouces 7 lignes de chaque côté et formant angle droit avec les dites lignes Est et Ouest. Cette propriété est élevée et près de la résidence de M. West, le tout suivant un plan dressé par E. H. Springbet, daté du 12 avril 1839 et déposé au bureau de J. B. Marks, N. P. à la Nouvelle-Orléans.
2o—Un magasin avec maison à deux étages, situé vis à vis le 1 No 311, dans l'îlet borné par les rues Vine, Magnolia, Cypress et le débarcadère Florida, dans la Deuxième Municipalité. Cet édifice est construit sur un lot de terre appartenant à M. Holmes, lequel n'est point à vendre avec la maison que l'acheteur aura droit de faire transporter ailleurs.
Conditions—Pour le bien-fonds, un an de crédit en billets endossés à la satisfaction de l'administrateur et portant hypothèque sur la propriété.
Conditions pour la maison, comptant.
Actes de vente pardevant Michael Gernon, N. P. aux frais des acquéreurs 6 jan—6, 16, 27 et 5f

Mantelets, visites de Soie et Bonnets.
PAR J. B. BLACHE & CO.
VENDREDI 10 courant, en vertu d'une ordonnance du Consul de France, il sera vendu à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77,
1 caisse de mantelets et visites de soie;
1 do articles confectionnés;
1 do de bonnets assortis;
1 do parapluies ombrelles, voiles et fleurs.
Conditions—Comptant. 7janv

Beau Mobilier! Pour cause de départ.
PAR N. VIGNIE, *encanteur.*
VENDREDI, 10 janvier 1851, à 10 heures du matin, il sera vendu au No 72, rue des Remparts, près de l'encoignure Conti,
Le beau mobilier de la dite maison, consistant en lits en acajou, armoires do, tables à manger, do à cartes, do de centre, toilettes, chaises en acajou, sophas, lavabos, candélabres, tapis de Bruxelles, verrerie, porcelaine, cristaux, garniture de cheminée, ustensiles de cuisine, &c, &c.
Conditions—Comptant. 7janv

PAR S. GUINAULT, Encanteur.
IL sera vendu samedi 11 janvier 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis,
Un lot de terre situé au faubourg Marigny, ayant 36 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue des Grands Hommes, entre les rues de l'Esplanade et Bagatelle, sur une profondeur irrégulière de 131 pieds 8 pouces 4 lignes, d'un côté, 95 pieds 11 pouces de l'autre et 50 pieds 11 pouces 3 lignes sur la ligne du fond. Ensemble une maison No 24 briquetée entre poteaux, ayant 4 appartements, galerie et cabinets, cuisine double, puits en briques, citernes, latrines &c. La maison est louée à un très bon locataire à raison de $20 par mois.
Voir le plan à la Bourse.
Conditions.—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets chacun de $437 50 dus 19/22 janvier 1851, 19/22 août 1851 et la balance 1/2 comptant et le reste à 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque.
Les banquettes sont faites, la rue est pavée, le tout payé. 7janv

Beaux Présents pour ETRENNES.
Vente sans réserve, et deux fois par semaine, de bijouterie en or, argenterie, diamants, montres, ornements de cheminée, articles de fantaisie, etc. pour clore un des plus beaux fonds de cette ville.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.
IL sera vendu sans réserve au No 29, rue de Chartres, au premier, tous les mardis et vendredis de chaque semaine, à 10 heures du matin, jusqu'à ce que l'on ait entièrement vendu: Un fond bien assorti et très riche de belle bijouterie en or, du dernier goût, belles épingles, bagues et pendants en diamants, montres en or et très belles, argenterie et plaqués, très variés et riches, pendules, ornements de cheminée, do en bronze, lampes de tous genres, jolie porcelaine, cristaux taillés, fusils, etc. Aussi, une très grande variété d'articles de fantaisie, trop longs à décrire.
Conditions:—Comptant. 7 déc

$25 de Récompense.
PARTI MARRON, de l'habitation de D. Lapaux, paroisse St-Charles, le mulâtre HENRY, teint clair, taille de 5 pieds 6 à 7 pouces, bien constitué, parlant anglais, français et chactas. Il a appartenu autrefois à M. B. Beauregard et a travaillé pendant quelque temps comme tourneur de roue à l'Abeille.
On le croit en ville, d'où il tentera de se rendre de l'autre bord du lac Pontchartrain, ou dans l'Ouest. La récompense promise sera payée à quiconque le logera dans une des geôles de cette ville ou de l'Etat. S'adresser à J. & J. TARDOS. 4déc—☞ 21. Vieille Levée

PICADURA—22 sacs et 12 barils, à vendre par E. VALLS.

POUR LES ATTAKAPAS
Le bateau à vapeur neuf et fortement construit, ANNA, capitaine J. J. Larthe partira pour le port ci-dessus, mercredi 8 du courant, à 10 heures du matin, et prendra du fret et des passagers pour St Martinville, la Nile-Iberie, Franklin, Centreville, Pattersonville et tous les points intermédiaires sur la route. Pour plus amples informations, s'adresser à bord ou à 7jan CHS. DE BLANC

PENDANT TOUT L'HIVER. *DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.*
Le vapeur FASHION, J. Martin, partira de la Nile-Orléans, tous les mardis [illegible]
Et tous les vendredis [illegible] heures [illegible] le CANAL RAPPELET. S'adresser à bord [illegible] la rue St-Louis, ou à MAUNSEL WHITE & Co.
☞ Tout article de fret [illegible] A. PINSARD [illegible]

Deux voyages par semaine.
Pour la Balize, Passe du Sud-Ouest, Forts [illegible] Capitaine A. Lafor[illegible] [illegible]

Pour le Canal Rappelet—Le Boswell partira tous les mercredis, à 10 heures du matin [illegible] sera de retour en ville le jeudi soir.
Le Boswell ayant été acheté à cet effet, continuera cette navigation pendant toute la saison. S'adresser à bord, au bord de la rue St Louis, ou à MINISTER & ANDERSON, 21, Poydras. BRAND, ADAMS & Co. 4nov 53, Vieille Levée.

POUR LES ATTAKAPAS—Le steamer bien connu D. B. MOSBY, capitaine J. J. Kercheval, partira JEUDI, le 9 du courant, à midi. Il prendra du fret et des passagers pour la Nouvelle-Ibérie, Franklin, Centreville, la Baie Berwick, Bayou Bœuf, l'embouchure du bayou Black et tous les ports intermédiaires sur la route.
Pour plus d'informations, s'adresser à bord ou à 8 janv JOHN HALL, No 1, Front Levée.

Pour la Côte, Bayou Sara et tous les ports intermédiaires.
Le beau steamer ALBATROSS [illegible] partira [illegible] tous les mardis, à 5 heures du soir [illegible] s'adresser à bord [illegible] ou à J. W. ASTER [illegible] 1nov—☞ 27 [illegible] Levée

Devant partir Mardi 14 courant. **POUR LE HAVRE**—Le paquebot régulier [illegible] DYER, capt. [illegible] H V BAXTER, 79 Commune

Devant partir Jeudi 16 courant. **POUR LE HAVRE**—Le paquebot régulier et de première classe LEONIDAS, capitaine Jordan, ayant tout son chargement engagé, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour passage ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, au poteau No 15, 2me Municipalité ou à H V BAXTER, 8janv 79, rue Commune

Devant partir Jeudi 16 courant. **POUR LE HAVRE**—Le navire paquebot régulier et de 1re classe, JOHN HANCOCK, capitaine Lovensaler, ayant tout son chargement engagé, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour passage, ses emménagements étant supérieurs, à la chambre et à l'entrepont, s'adresser au capitaine à bord, face au poteau 14, 2me Municipalité ou à 8janv H V BAXTER, 79, Commune.

POUR LE HAVRE—Le paquebot régulier et de première classe ARCADIA, capitaine Counce, ayant presque tout son chargement engagé [illegible] recevoir un fret de 200 balles de coton [illegible] H. V. BAXTER 79 rue Commune. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, au capitaine, au poteau No 15, Deuxième Municipalité [illegible]

A VENDRE—[illegible] du port de 115 tonneaux [illegible] 31 dec E J HART & Co 79, rue [illegible]

POUR LIVERPOOL—Le navire JOSEPH BADGER [illegible] ayant presque tout son chargement [illegible] partira sous peu. Pour fret de 100 balles [illegible] s'adresser à H. V. BAXTER, 79 Commune. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord au poteau 17 2e municipalité. 24dec

POUR NEW-YORK—Ligne de Stanton—Le navire paquebot régulier CORNELIA, capitaine Fitch, ayant la principale partie de son chargement engagé, partira pour le port ci-dessus. Pour balance de fret de 200 balles de coton ou d'un tonnage égal, ou passage, le bateau ayant de magnifiques emménagements, s'adresser à bord au poteau No 2, Seconde Municipalité, ou à J. W. STANTON & Co. 1janv Encoignure Magasins et Lafayette.

Pour Boston—Paquebots réguliers entre la Nouvelle Orléans et Boston. Le paquebot régulier, fin voilier PETER-HOFF capitaine GORHAM, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour balance de fret de 300 balles ou passage, s'adresser à bord vis à vis le poteau No 13, Seconde Municipalité, ou à J W STANTON & Co. 19 dec Encoignure Magasins et Lafayette

Pour Boston—Ligne entre Boston et la Nouvelle-Orléans—Le paquebot régulier CHICORA, capitaine Holm, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour balance de fret de 400 balles de coton ou leur tonnage, ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis à vis [illegible] Triangle, ou à J. W. STANTON & Co, 19 dec encoignure Magasins et Lafayette.

Pour Baltimore—La fin voilière RAINBOW capt. Toulaco ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour fret de l'équivalent de 150 balles [illegible] s'adresser à bord en face du poteau No 5, Deuxième Municipalité, ou à J W STANTON & C 16dec Encoignure Magasins et Lafayette.

Pour Liverpool—[illegible] FRANCIS P. SAGE, capitaine W. [illegible] son, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, Deuxième Municipalité, ou à J. W. STANTON & Co. 17 dec Encoignure Magasins et Lafayette.

A VENDRE—[illegible] importation [illegible] pour clore [illegible] des consignations:
300 barriques vin rouge, St Julien, [illegible]
80 do do fins, de diverses marques [illegible]
50 do do blanc Haut Sauterne, bon qual.
300 barils do do do do do
25 do do supérieur do do do
60 1/4 vieux cognac 1re, 3me et 4me preuve, diverses marques,
400 caisses vin rouge et blanc, diverses marques et qualités,
400 caisses absinthe véritable Suisse, de Sauvageol et Bruneton,
100 caisses kirsch de Yersin et Lecoulter, Sauvageol et Bruneton,
45 caisses abricots à l'eau de vie marque J. Lafaurie,
10 barils vinaigre 1re qualité,
4 boucauts ficelle en petites pelottes,
15 balles bouchons pointus pour bière, de 30,000 chaque,
10 do de 30,000 do do do réguliers pour vin,
10 do de 15,000 do do do do,
50 milliers en sacs de 1,000 et 500 do très bonnes,
1 balle de 6,000 bouchons à damej. très gros.
50 caisses eau de fleurs d'oranger grand modèle,
10 estagnons do do do,
100 paniers d'huile, grandes et demi bouteilles
200 damejeannes vides de 5 et 4 gallons.
3[illegible] N DUDOUYT, 13, Toulouse

LES SIEURS BOYER FRERES, tiennent constamment dans leur magasin situé à l'encoignure des rues Moreau et Mandeville, 3me Municipalité, un grand assortiment de vins rouges et blancs, de marques supérieures, cognac, genièvre de Hollande et du Nord, rhum, whiskey, &c, &c. Leur grocerie tenue sur une vaste échelle offre les plus grands avantages aux familles qui voudront bien les honorer de leur confiance. 25 avril

EN débarquement des navires Eli Whitney et Oscar, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés, sur la Levée ou à leur magasin d'encoignure des rues Moreau et Mandeville, 3me Municipalité.
143 barriques bon vin rouge pour famille.
BOYER FRERES, Encoignure rues Moreau et Mandeville, 3me Municipalité.

EN débarquement du navire le Radius, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
100 barriques vin rouge bon ordinaire.
100 barils vin blanc, 1re marque.
Leur magasin, situé à l'encoignure des rues Moreau et Mandeville, 3me municipalité, offre aux acheteurs un avantage incontestable tant par la modicité des prix, que par la variété et le choix des VINS, LIQUEURS et COMESTIBLES de toutes descriptions dont il est constamment alimenté. BOYER FRERES.

EN débarquement du navire Saratoga, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés:
20 barriques vin rouge, excellent ordinaire.
15 quarts Cognac.
Aussi—Ils ont en magasin un grand assortiment de vins blancs et rouges, vins divers, [illegible] fruits, cordiaux, genièvre de Hollande et du Nord, Porto, Madère, &c, &c., qu'ils vendent à des prix excessivement modérés. BOYER Frères, 13nov Encoignure Moreau & Mandeville

EN débarquement de l'Amélie, venant de Marseille:
38 caisses grand modèle eau de fleur d'oranger.
36 do moyen do do
L. MAJESTE & J. CLAUZURE, 28nov 66, Vieille-Levée, entre St Louis & Conti